

Mission d'étude régionale  
**Enseignements artistiques et territoires**  
en Languedoc-Roussillon

**État des lieux départemental  
de l'enseignement du théâtre  
dans l'Hérault**

**Étude réalisée à l'initiative :**

- du Ministère de la Culture et de la Communication - DRAC Languedoc-Roussillon
  - de la Région Languedoc-Roussillon
- en partenariat avec les Conseils Généraux de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère et des Pyrénées-Orientales

**Étude exécutée par Réseau en scène, Languedoc-Roussillon**

**Supervision scientifique :**

Yvan Sytnik, coordonnateur de la Cellule Conseil DMDTS / Fédération Arts Vivants & Départements  
Mission Nationale « enseignements artistiques et territoires »

**Chargé d'étude :**

Gérard Ramirez

# SOMMAIRE

<b>I- INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
PREAMBULE .....	1
METHODOLOGIE.....	2
TYPOLOGIE DES STRUCTURES .....	2
<b>II- ÉTAT DES LIEUX DÉPARTEMENTAL • THÉÂTRE</b> .....	<b>3</b>
<b>A- LES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT</b> .....	<b>3</b>
1. <i>Taux de réponses à l'étude</i> .....	3
2. <i>Statut des structures</i> .....	4
3. <i>Photographie des structures d'enseignement</i> .....	5
a) Photographie régionale.....	5
b) Photographie départementale* .....	6
c) Cartographie départementale .....	7
d) Photographie départementale en pourcentage d'enseignants-intervenants .....	8
e) Photographie départementale en pourcentage d'élèves .....	8
4. <i>Les infrastructures</i> .....	9
a) Activité de la structure .....	9
b) Lieux permettant la présentation de spectacles .....	12
c) Accueil des personnes à mobilité réduite.....	14
<b>B - L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT</b> .....	<b>16</b>
1. <i>Les élèves</i> .....	16
Répartition des élèves « Communes –Extérieurs » .....	16
2. <i>Les disciplines</i> .....	18
3. <i>Cursus des enseignements • Cycles d'étude</i> .....	20
a) Outils de concertation et de vie de la structure .....	20
b) Cursus des élèves .....	22
c) Répartition des élèves par types d'actions.....	24
4. <i>Les équipes</i> .....	27
a) Fonction du responsable pédagogique.....	27
b) Statut des enseignants-intervenants .....	29
c) Qualification des enseignants-intervenants .....	31
d) Répartition par tranches d'âge.....	33
e) Formation continue et projet professionnel des enseignants-intervenants .....	33
5. <b>TARIFS • BUDGETS</b> .....	35
a) Tarifs par types de structures .....	35
b) Répartition des recettes de fonctionnement .....	35
<b>C - LES LIENS AVEC LES TERRITOIRES – LES ACTIONS PEDAGOGIQUES ET ARTISTIQUES</b> .....	<b>37</b>
1. <i>Liens avec d'autres structures d'enseignement, de formation, de création et de diffusion</i> .....	37
2. <i>Attentes d'un accompagnement pour la mise en place et le développement de projets artistiques et pédagogiques</i> .....	41
3. <i>Liens avec l'Education nationale</i> .....	43
<b>III- CONCLUSION</b> .....	<b>44</b>
<b>GLOSSAIRE</b> .....	<b>46</b>

# I- INTRODUCTION

## Préambule

Le Département de l'Hérault compte 971 400 habitants dont 24,1 % de moins de 20 ans (23,6 % de moins de 20 ans à l'échelle régionale pour une moyenne nationale de 25 % - Sources INSEE - Recensement de la population de 2004).

Sur son territoire se trouve une école contrôlée, le CNR de Montpellier-Agglomération et deux écoles agréées, à Béziers et Sète, l'ensemble de ces structures enseignant l'art dramatique.

L'état des lieux de l'enseignement du théâtre qui suit s'inscrit dans le contexte de la Loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales pour ce qui concerne les Schémas départementaux des enseignements artistiques.

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales indique à l'article 101, relatif aux enseignements artistiques :

*« ... Les établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique dispensent un enseignement initial, sanctionné par des certificats d'études, qui assure l'éveil, l'initiation, puis l'acquisition des savoirs fondamentaux nécessaires à une pratique artistique autonome. Ils participent également à l'éducation artistique des enfants d'âge scolaire. Ils peuvent proposer un cycle d'enseignement professionnel initial, sanctionné par un diplôme national... ».*

*« ... Ces établissements relèvent de l'initiative et de la responsabilité des collectivités territoriales dans des conditions définies au présent article... ».*

*« ... Les communes et leurs groupements organisent et financent les missions d'enseignement initial et d'éducation artistique de ces établissements. Les autres collectivités territoriales ou les établissements publics qui gèrent de tels établissements à la date de parution de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, peuvent poursuivre cette mission ; ces établissements sont intégrés dans un schéma départemental... ».*

*« ... Le département adopte, dans un délai de deux ans à compter de l'entrée en vigueur de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales précitée, un schéma départemental de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Ce schéma, élaboré en concertation avec les communes concernées, a pour objet de définir les principes d'organisation des enseignements artistiques, en vue d'améliorer l'offre de formation et les conditions de sa participation au financement des établissements d'enseignement artistique au titre de l'enseignement initial... ».*

Afin d'inscrire le Languedoc-Roussillon dans une dynamique constructive, La Région et la DRAC ont lancé en septembre 2005 un état des lieux régional, dans le cadre de l'étude portée par *Réseau en scène, Languedoc-Roussillon*.

Cette étude porte sur un état des lieux de l'enseignement du théâtre par département, en lien étroit avec l'ensemble des conseils généraux et associations départementales.

Cet état des lieux a pour objet d'accompagner le département de l'Hérault dans l'évolution de son volet « Théâtre » du Schéma départemental des enseignements artistiques.

## Méthodologie

Les travaux pour la réalisation de l'étude ont été conduits de septembre 2005 à avril 2006 selon le déroulement suivant :

- Création d'un comité de pilotage, associant les représentants de la DRAC, du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon et des Conseils Généraux, chargé d'encadrer et d'assurer le suivi de l'étude,
- Réalisation d'un questionnaire comportant une fiche établissement et des fiches spécifiques par spécialité (Musique, Danse, Théâtre, Cirque et Arts de la rue),
- Envoi de ces documents à l'ensemble des structures recensées sur la région ayant une activité avec une offre d'enseignement,
- Rencontres avec des acteurs du territoire sur la base d'un échantillonnage,
- Saisie et Traitement des données recueillies grâce aux questionnaires réceptionnés,
- Analyse et proposition de pistes de réflexion.

## Typologie des structures

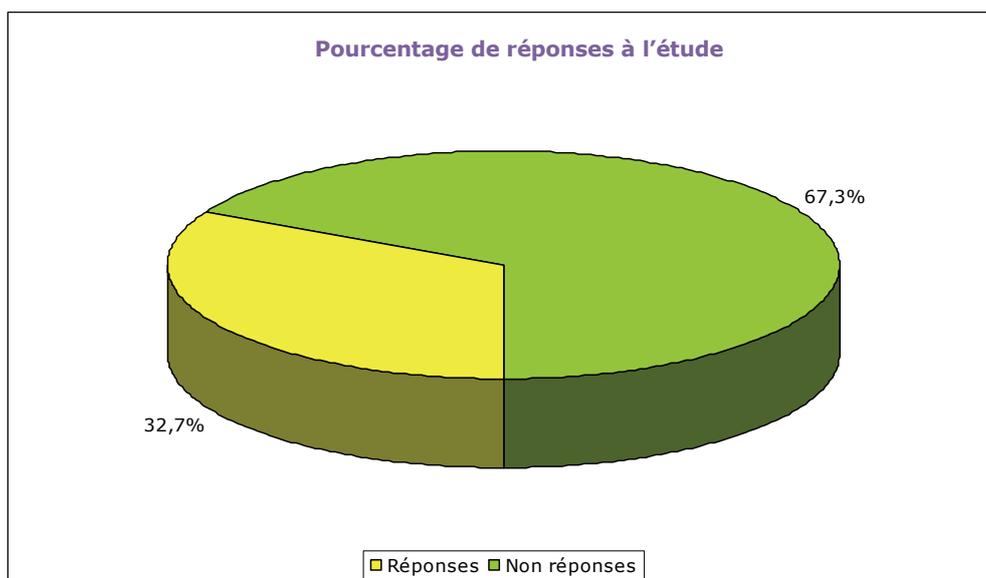
Il paraît difficile de présenter les caractéristiques des structures ayant répondu à l'étude sans insister sur leur extrême diversité. Par conséquent, nous avons classé les structures dans les typologies suivantes :

- Structure contrôlée par l'Etat (CNR)
- Structures publiques agréées,
- Lieux dispensant une initiation et une pratique théâtrale : ces structures sont pluridisciplinaires et accueillent des activités socioculturelles très diverses,
- Équipes artistiques intervenantes : ces équipes, constituées de professionnels ou d'amateurs, ont pour unique objet la pratique théâtrale.

## II- ÉTAT DES LIEUX DÉPARTEMENTAL • THÉÂTRE

### A- Les structures d'enseignement

#### 1. Taux de réponses à l'étude



113 structures font partie du panel des structures d'initiation et d'enseignement du théâtre identifiées sur le département. On peut penser qu'une partie des acteurs n'ont pas cerné les enjeux de l'état des lieux « théâtre » et ne disposent pas d'une information suffisante pour appréhender la question de l'importance de la mise en place d'un Schéma « Théâtre ».

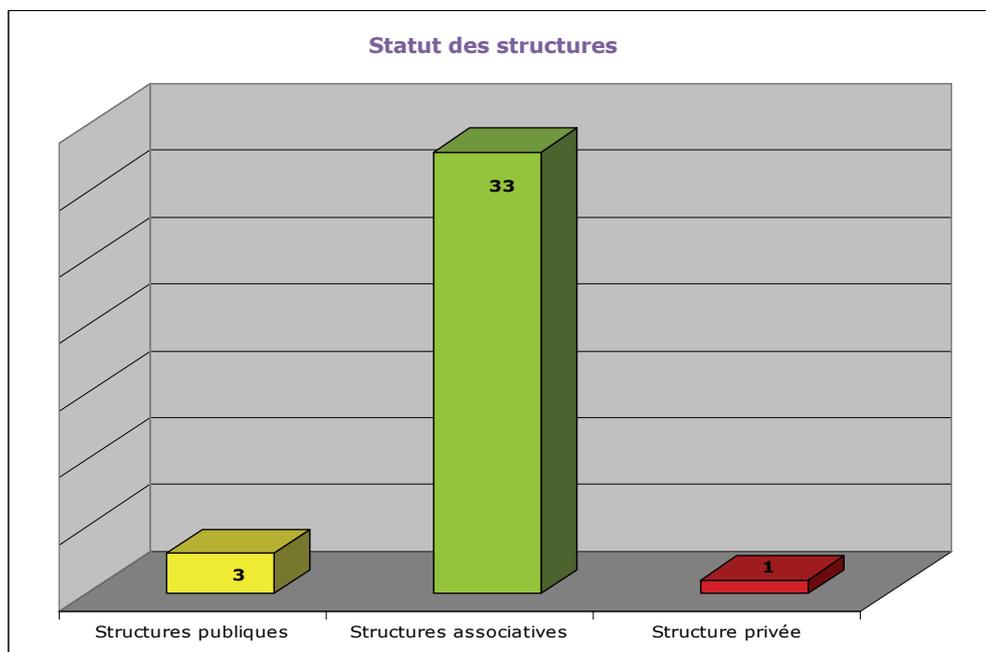
Une tendance observée, qui tend à se développer, pour les équipes artistiques intervenantes, est la constitution de troupes amateurs qui font appel à des professionnels du spectacle vivant, souvent dans une notion de proximité. A titre d'exemple, à Béziers, un membre de la compagnie « Là bas Théâtre » intervient auprès d'un groupe amateur au sein d'un foyer de jeunes travailleurs.

Une mission-action auprès des professionnels du théâtre permettrait d'identifier les réseaux qui se sont créés entre professionnels et amateurs.

Plus de 61 % des lieux repérés proposant une action d'initiation ou/et d'enseignement du théâtre se trouvent sur l'Agglomération de Montpellier.

Entre les communes de l'Agglomération de Montpellier et les villes de plus de 20 000 habitants (Béziers et Sète), c'est 69 % des structures du département que l'on retrouve sur ces territoires.

## 2. Statut des structures

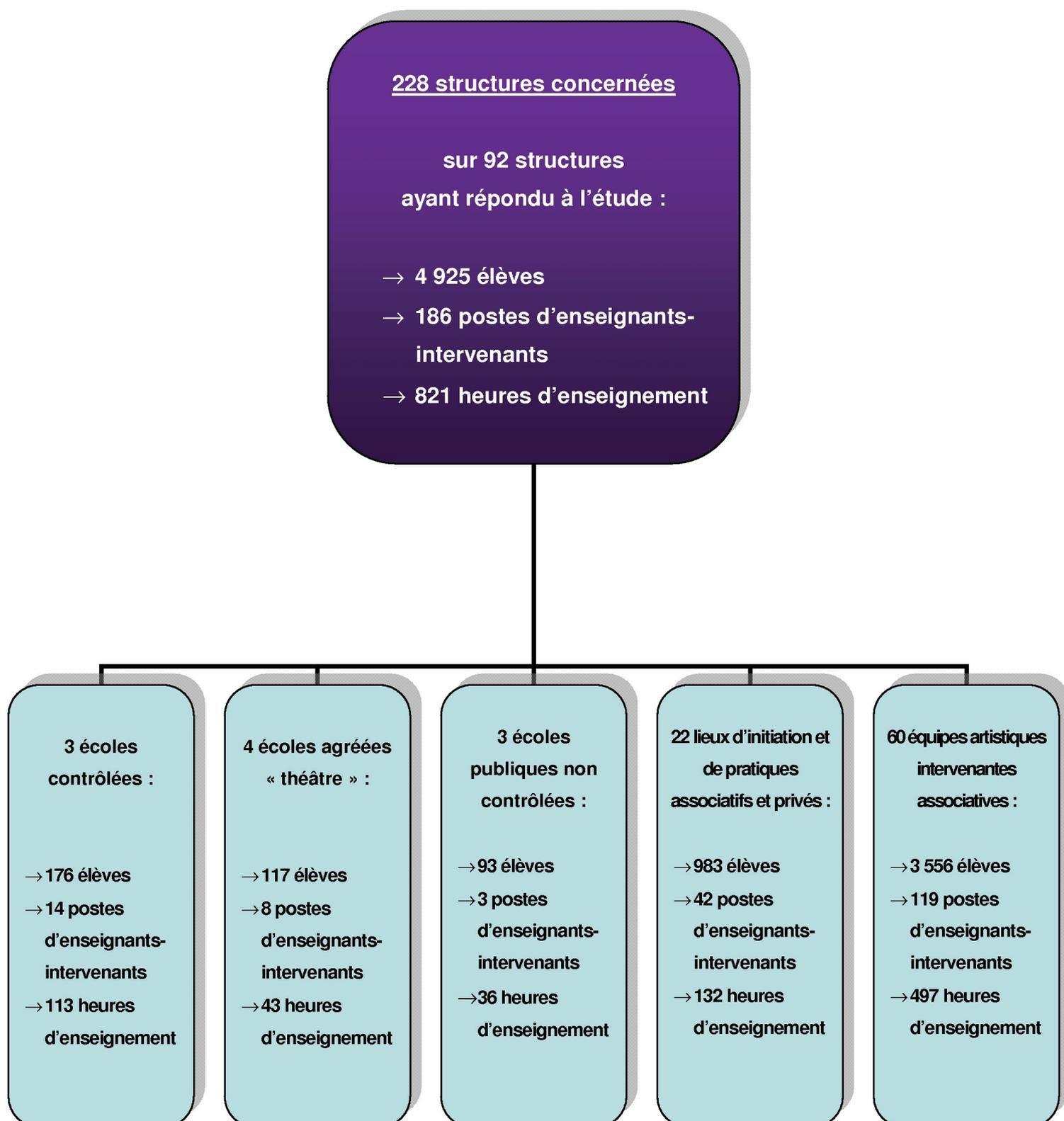


Les trois écoles classées par l'Etat (Conservatoire National de Région de Montpellier-Agglomération et Écoles agréées de Béziers et Sète) dispensent le théâtre.

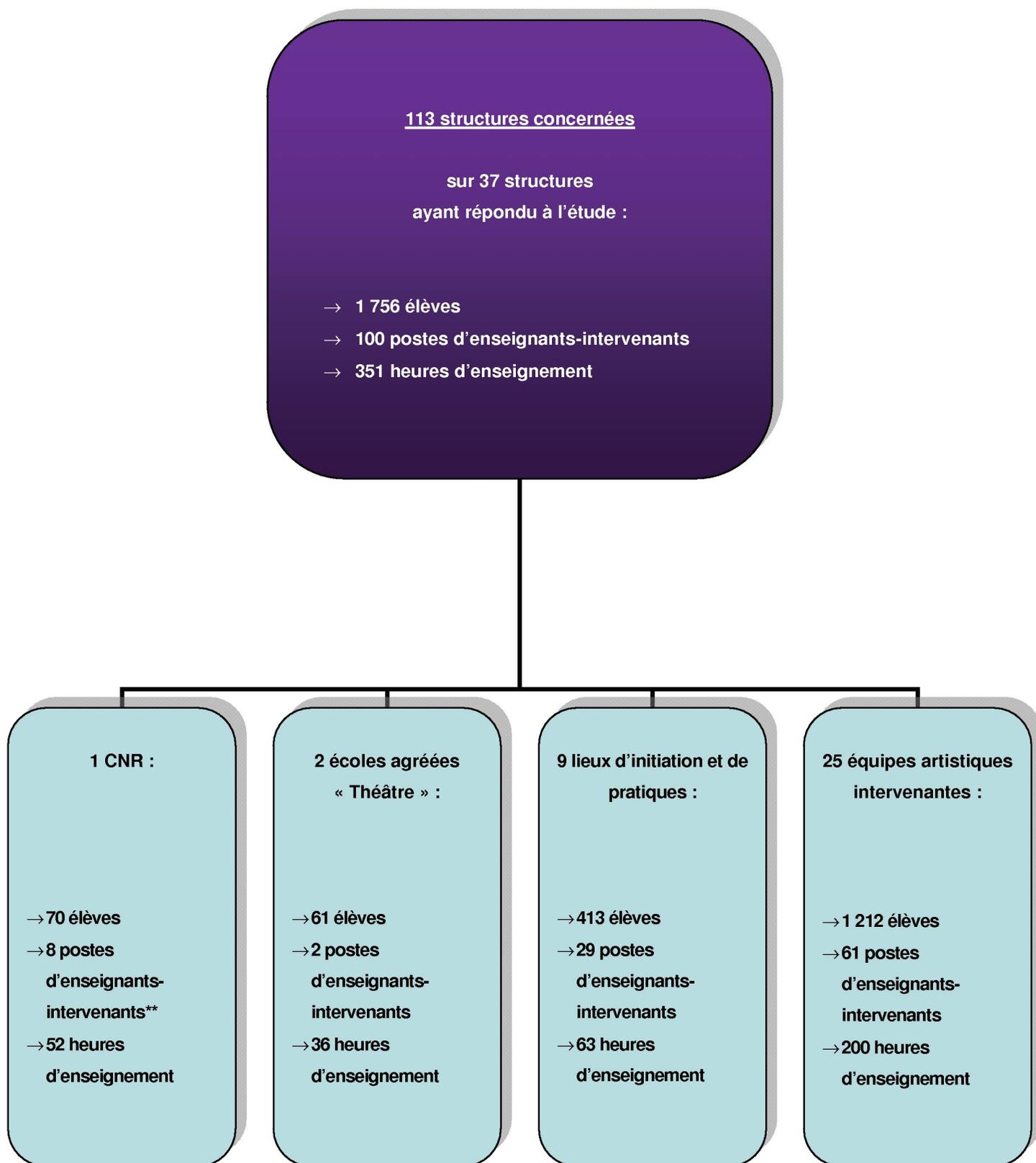
La structure privée est implantée sur Montpellier (CDN « Théâtre des treize vents » – SARL).

### 3. Photographie des structures d'enseignement

#### a) Photographie régionale



## b) Photographie départementale\*

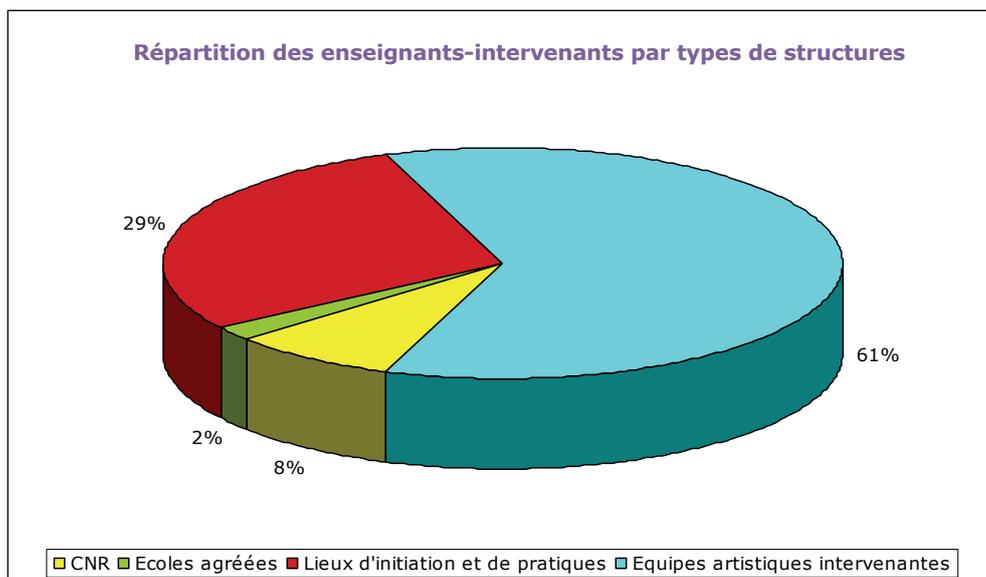


(\*) L'ensemble des données présentées représentent des tendances, les structures ayant parfois répondu partiellement aux questions.

(\*\*) Le nombre d'intervenants déclarés et le volume horaire d'interventions ne recouvrent qu'une partie de l'activité du CNR : de nombreuses interventions d'équipes artistiques ont lieu pendant l'année et font partie intégrante du cursus théâtre.

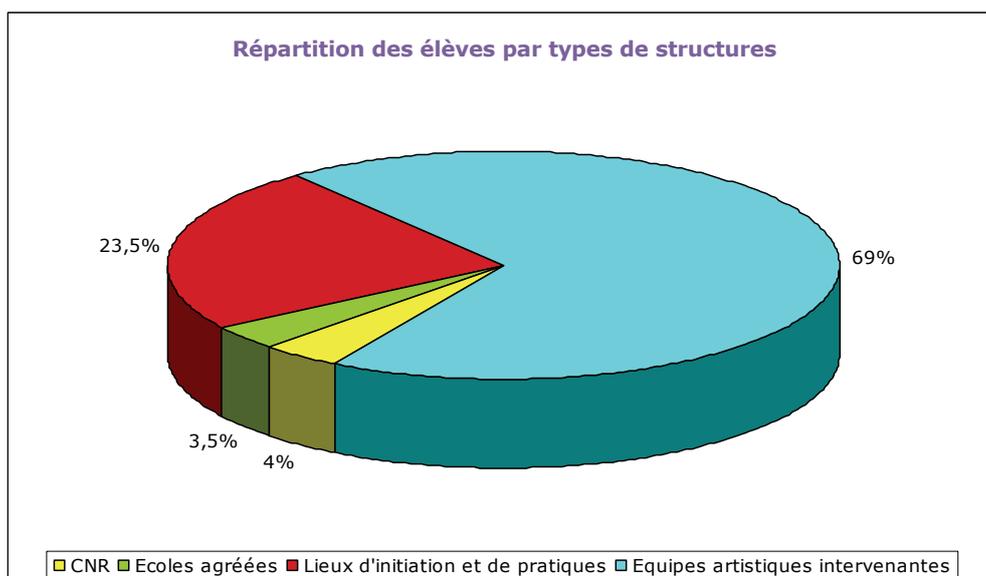


#### d) Photographie départementale en pourcentage d'enseignants-intervenants



Plus de 75 % des structures ont 1-2 intervenants en théâtre. Des structures ont des réelles équipes intervenantes : le CNR de Montpellier qui a 8 intervenants (interprétation, Expression corporelle, Mime et Masque, Chant, Histoire du théâtre, Méthode Feldenkrais), 4 équipes artistiques intervenantes (4 intervenants et plus) et 2 lieux d'initiation et de pratiques : une MJC sur Castelnau avec 118 inscrits (5 intervenants) et le Théâtre des treize vents qui s'implique toute l'année dans des actions d'éveil, initiation mais aussi de formation professionnelle, technique et artistique. Le service éducatif de cette structure est composé de 16 intervenants dont une personne permanente.

#### e) Photographie départementale en pourcentage d'élèves



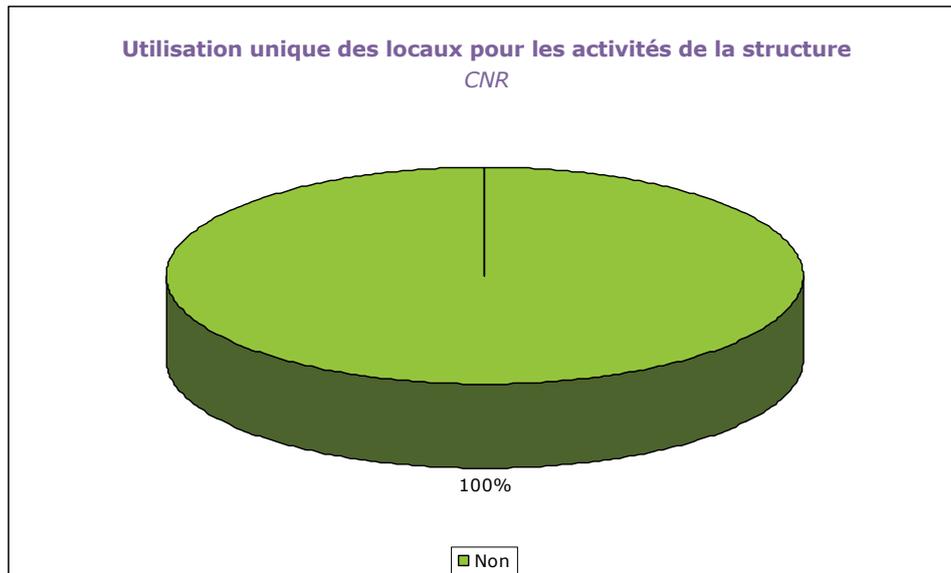
3 équipes intervenantes et un lieu d'initiation et de pratiques (MJC) couvrent près de 35 % des effectifs totaux. Sur ces 3 équipes intervenantes, deux sont des compagnies qui interviennent dans plusieurs lieux : Etablissements scolaires, Associations, Centres culturels... Pour l'une de ces équipes, qui déclare 250 élèves, ces interventions sont plus ou moins régulières et varient d'une année sur l'autre, selon les projets, notamment ceux en lien avec le milieu scolaire. Parfois, on est plus dans des activités de sensibilisation, sur une périodicité annuelle, que sur une réelle activité d'enseignement pluriannuelle.

## 4. Les infrastructures

### a) Activité de la structure

Extrait du Schéma d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture – DMDTS :

« ...l'importance de la mise à disposition d'au moins une salle à usage exclusif... le module idéal d'espace nécessaire peut être estimé à environ 100 m<sup>2</sup> pour une classe de 25 élèves... ».



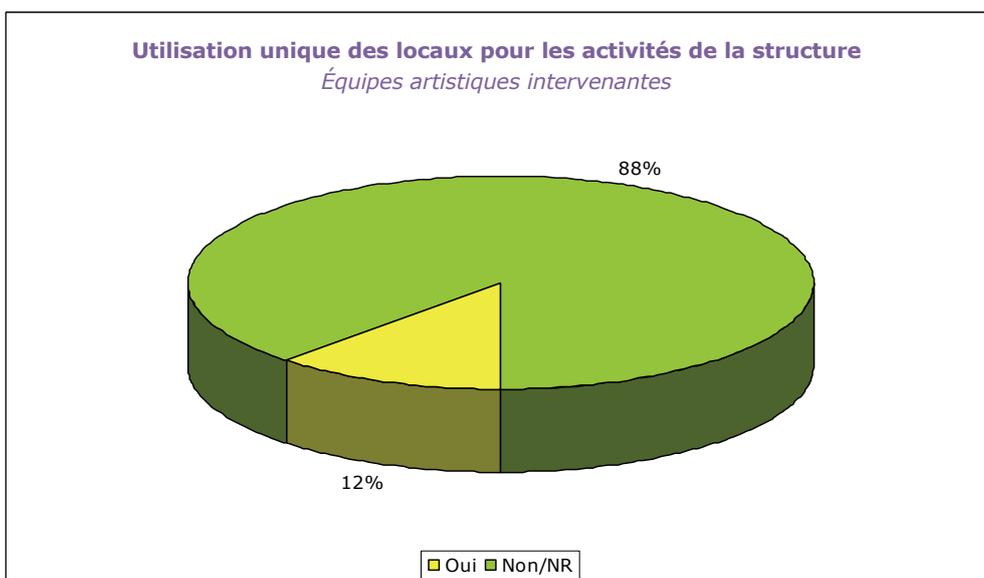
Les espaces de travail du Conservatoire sont aussi utilisés pour des répétitions de production locales régionales qui intègrent des anciens élèves de l'école. Toutes les salles sont équipées de praticables, loges, régies lumière et son... Les espaces de travail sont accessibles aux élèves en dehors des heures de cours encadrés par un intervenant, avec des ouvertures tous les jours jusqu'à minuit dans la semaine et parfois le week-end.



Les deux écoles ont des espaces de plus de 100 m<sup>2</sup> avec des salles sans équipements particuliers. Ces espaces de travail ne sont pas accessibles aux élèves en dehors des cours encadrés par les intervenants.

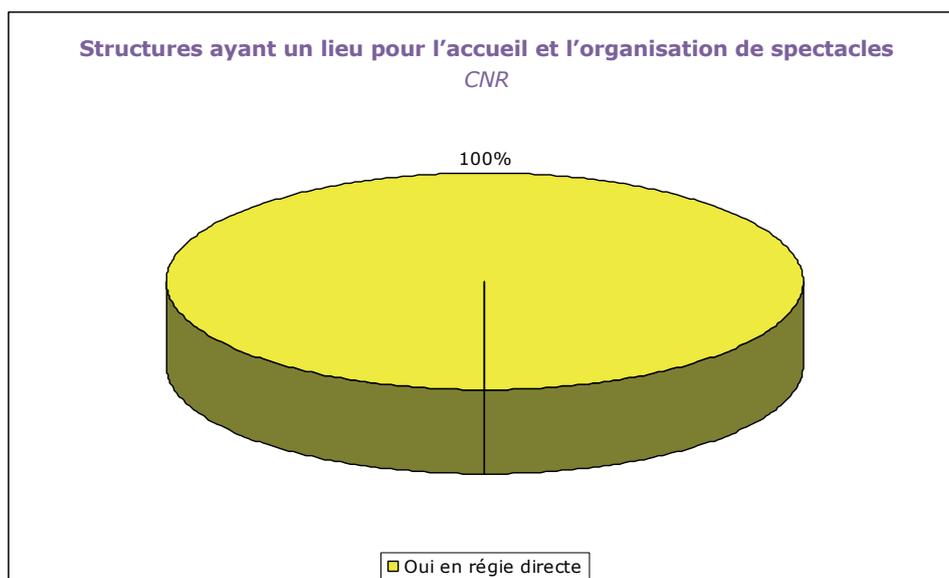


6 lieux sur 9 disposent d'espaces de plus de 100 m<sup>2</sup> avec des scènes de plus de 30 m<sup>2</sup>, ces espaces étant complétés pour 5 d'entre eux par des équipements spécifiques (régie lumière, gradins, coulisses...).

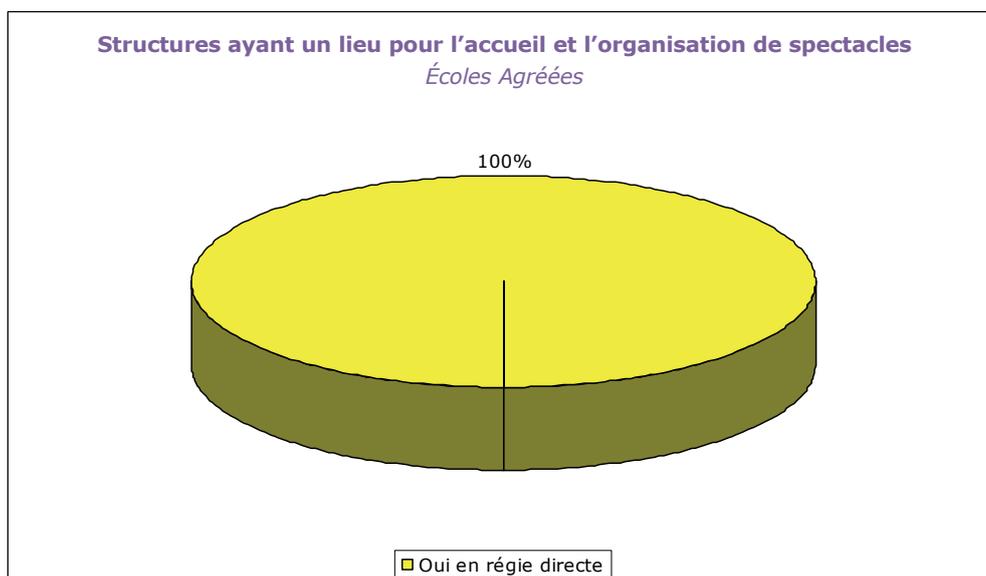


On observe des situations très diverses selon les offres d'initiation et de pratiques des équipes : des espaces de travail équipés d'une scène, de gradins et d'une régie, des salles polyvalentes mises à la disposition des équipes artistiques par des mairies, des établissements scolaires, des bibliothèques...

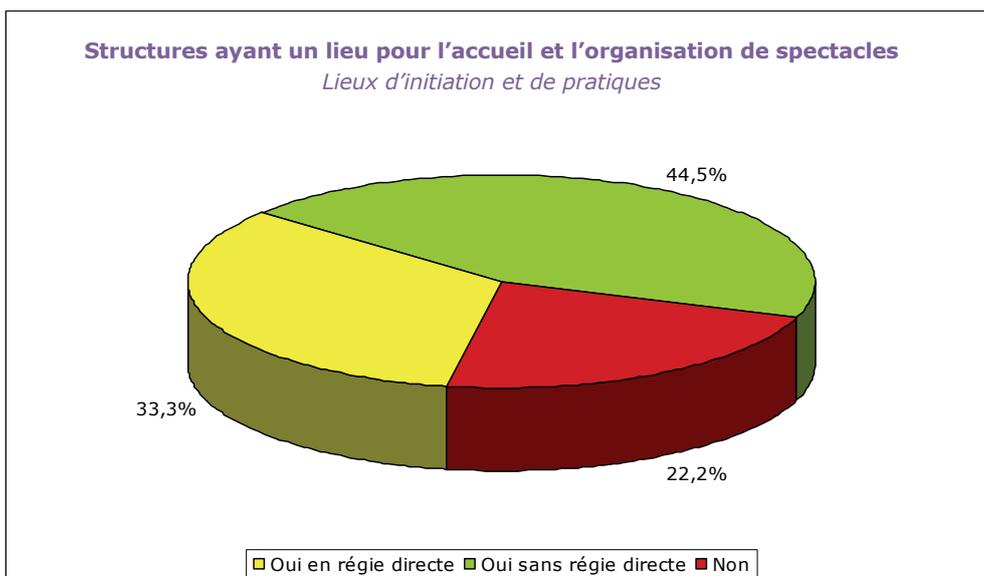
## b) Lieux permettant la présentation de spectacles



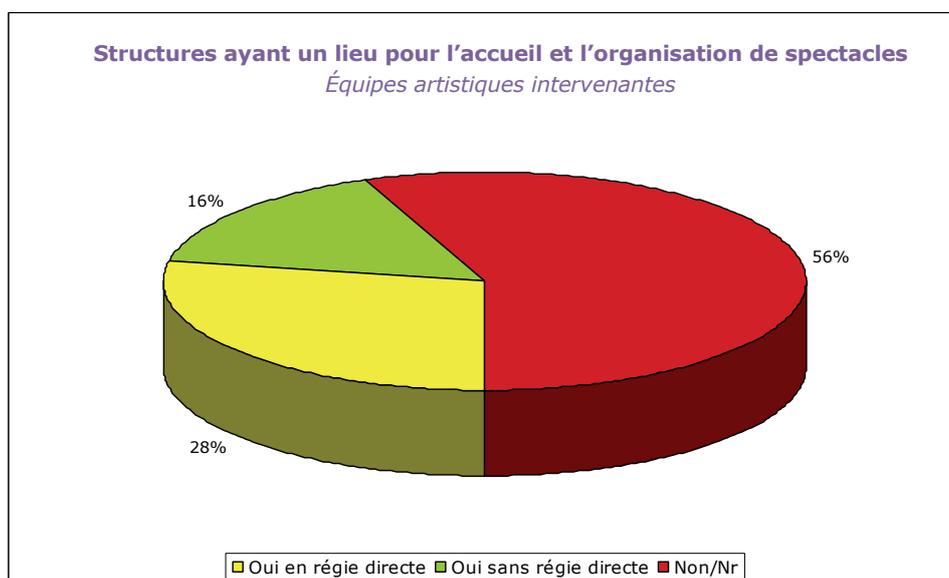
Le CNR dispose d'un lieu équipé avec une jauge de 120 places au sein de sa structure. D'autre part, les espaces de travail peuvent aussi servir à une présentation publique des travaux des élèves.



L'école agréée de Béziers a un espace de 150 places mais plutôt destiné à la musique.



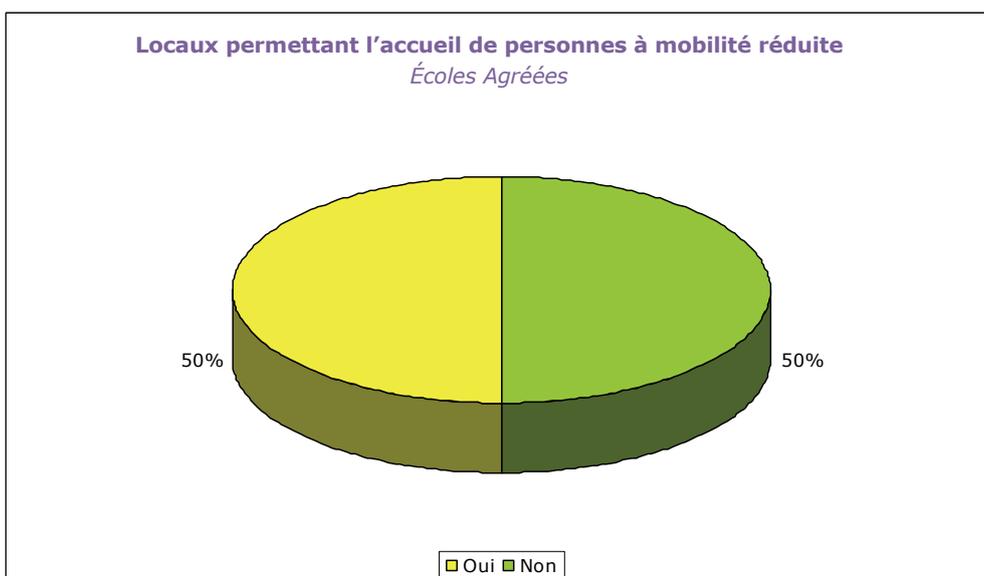
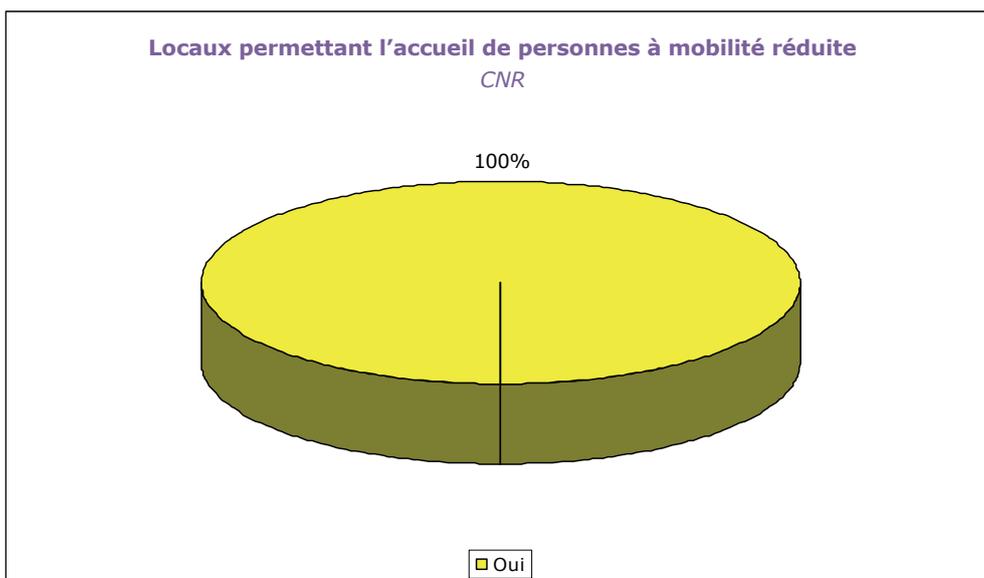
Des activités d'initiation et de pratiques au sein d'un théâtre permettent d'avoir un espace professionnel pour la présentation de travaux des élèves. A titre d'exemple, le théâtre de la Fonderie à Sète, théâtre de quartier avec un gradinage de 100 places, est en même temps un lieu d'exercice et de présentation au public.



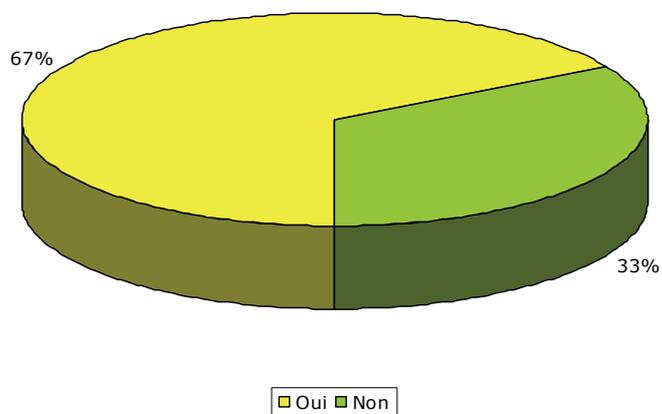
Sur les 7 équipes artistiques qui déclarent disposer d'un lieu en régie directe, il semblerait que seulement 5 d'entre elles disposent d'un réel espace permettant la présentation de travaux d'élèves. Les jauges sont très souvent de 50 personnes avec un maximum de 150 places. Cela renvoie à la problématique de l'absence de lieux adaptés à la représentation théâtrale dans certains territoires du Département. L'un des lieux le plus fréquemment utilisé est la salle polyvalente de la commune mis à disposition des associations, avec une scène surélevée à plus de 1m50.

### c) Accueil des personnes à mobilité réduite

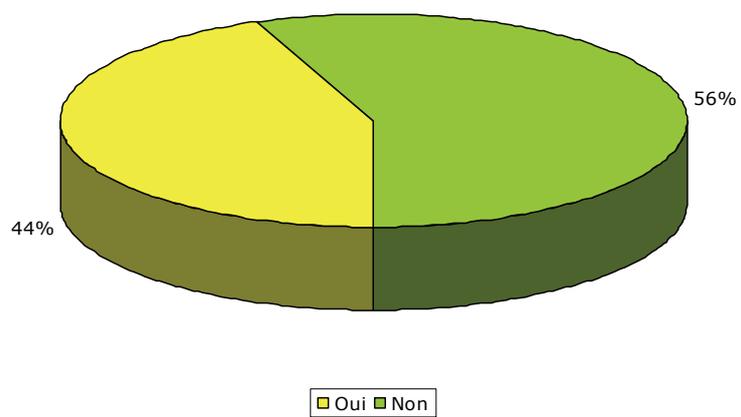
A noter : Pour l'ensemble des structures, toutes typologies confondues, les locaux non adaptés à l'accueil de personnes à mobilité réduite sont essentiellement des bâtiments anciens qui n'ont pas été mis aux normes permettant l'accueil de ces publics. Dans le cadre de pratique théâtrale par des handicapés, il convient de souligner que peu d'espaces sont adaptés pour leur accueil, notamment au niveau des coulisses (loges) et de l'accès plateau.



**Locaux permettant l'accueil de personnes à mobilité réduite**  
*Lieux d'initiation et de pratiques*



**Locaux permettant l'accueil de personnes à mobilité réduite**  
*Équipes artistiques intervenantes*

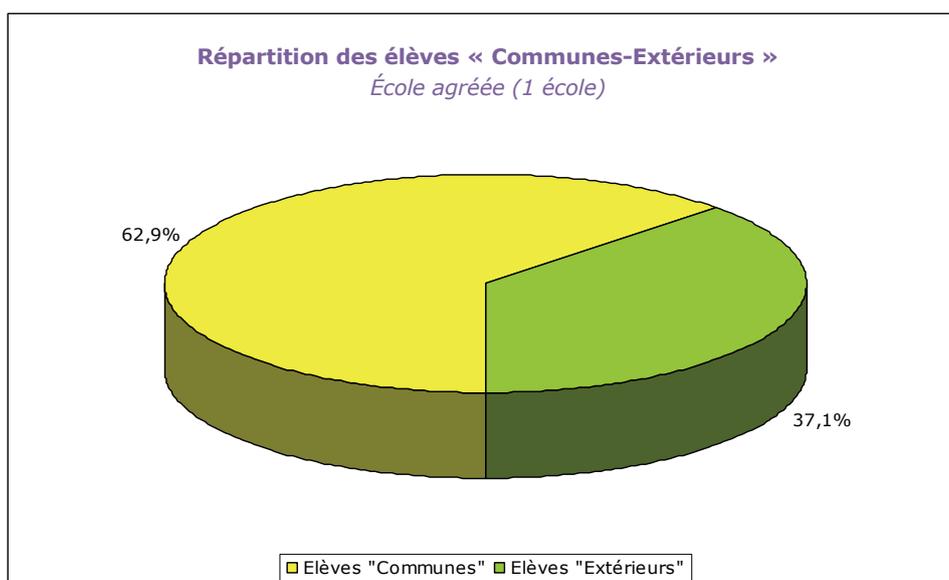


## B - L'offre d'enseignement

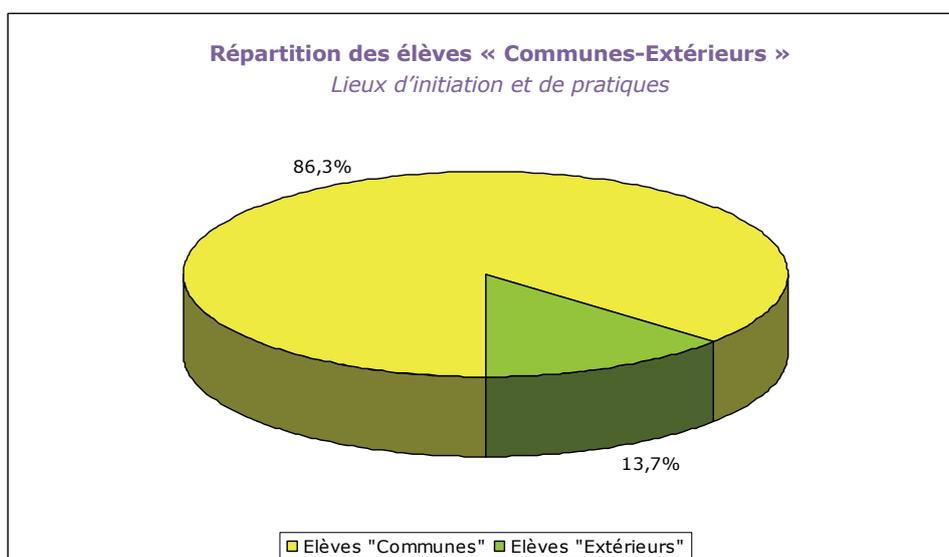
### 1. Les élèves

#### Répartition des élèves « Communes –Extérieurs »

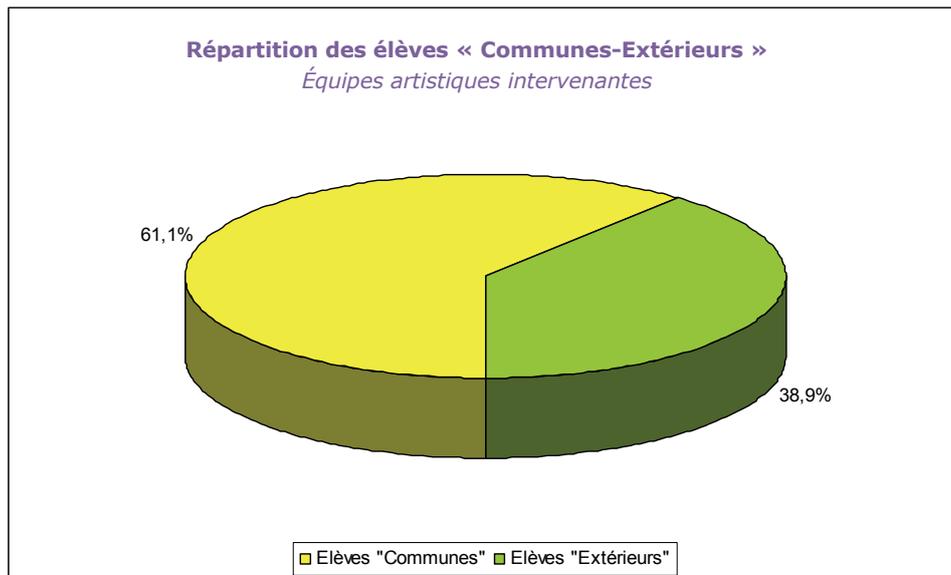
Le CNR ainsi qu'une des écoles agréées ne nous ont pas communiqué les informations nécessaires pour pouvoir traiter de ces structures dans le présent chapitre.



Le pourcentage important d'élèves extérieurs à la commune gestionnaire s'explique en partie par un tarif unique de 45 €. L'école agréée de Sète est municipale alors qu'elle touche un nombre important d'élèves de son agglomération.

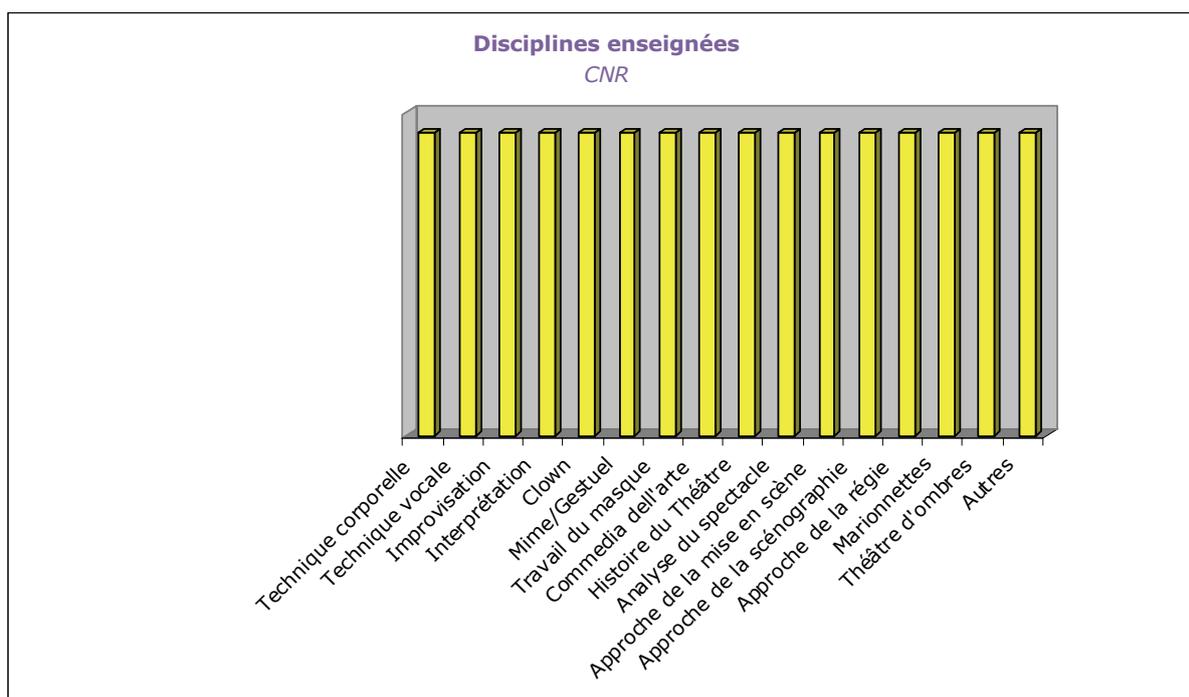


L'offre théâtrale est une offre de proximité pour la grande majorité des lieux d'initiation et de pratique.

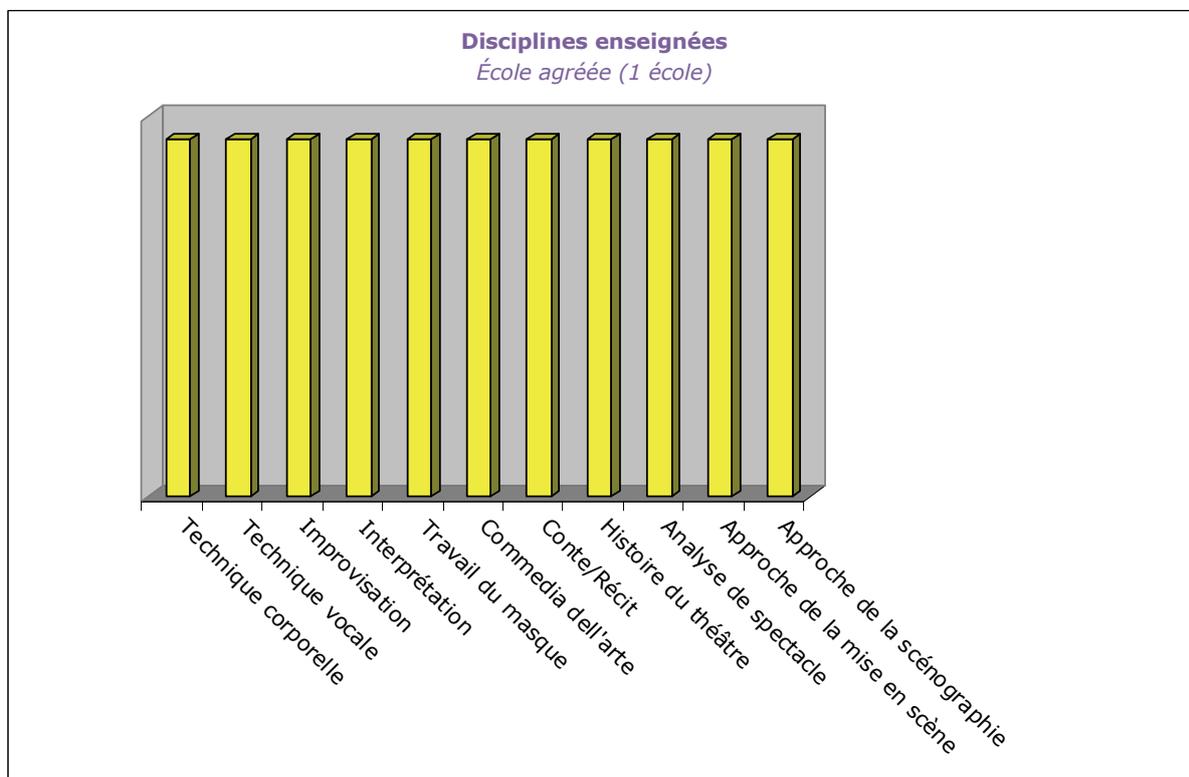


Des équipes interviennent dans un principe d'itinérance, avec des ateliers qui s'inscrivent dans une volonté de toucher un large territoire.

## 2. Les disciplines

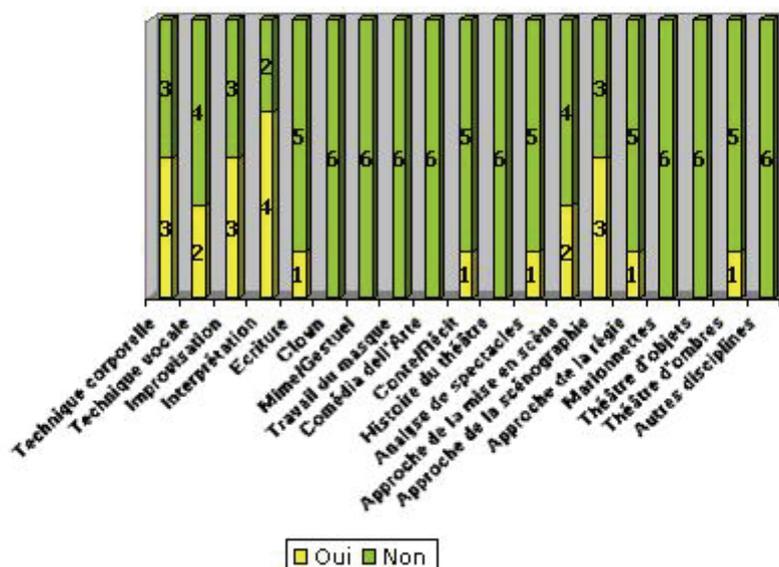


L'enseignement au CNR est dispensé en plusieurs ateliers avec des intervenants différents selon les contenus.



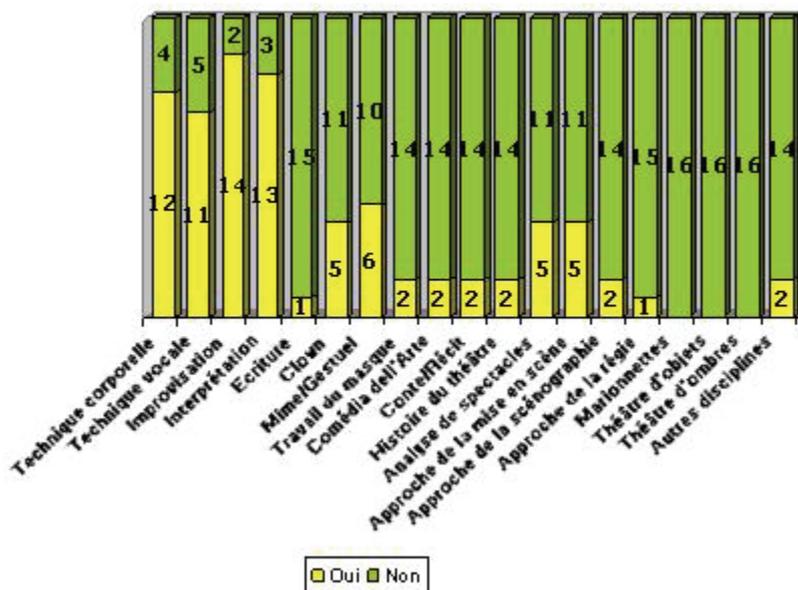
Un atelier couvre la diversité de l'apprentissage de l'art du théâtre, en balayant au sein du cours, l'ensemble des champs de l'art dramatique : direction d'acteurs, jeu et interprétation, travail physique, respiratoire et vocal, diction, improvisation, expression corporelle, culture théâtrale... L'enseignant dispense aujourd'hui 16 h d'enseignement hebdomadaire.

**Nombre de structures enseignant...**  
Lieux d'initiation et de pratiques (6 structures)



Dans l'ensemble, on observe une offre qui correspond à l'attente des publics en termes de pratiques. Cependant, la culture générale théâtrale et certaines techniques spécifiques sont peu voire pas abordées.

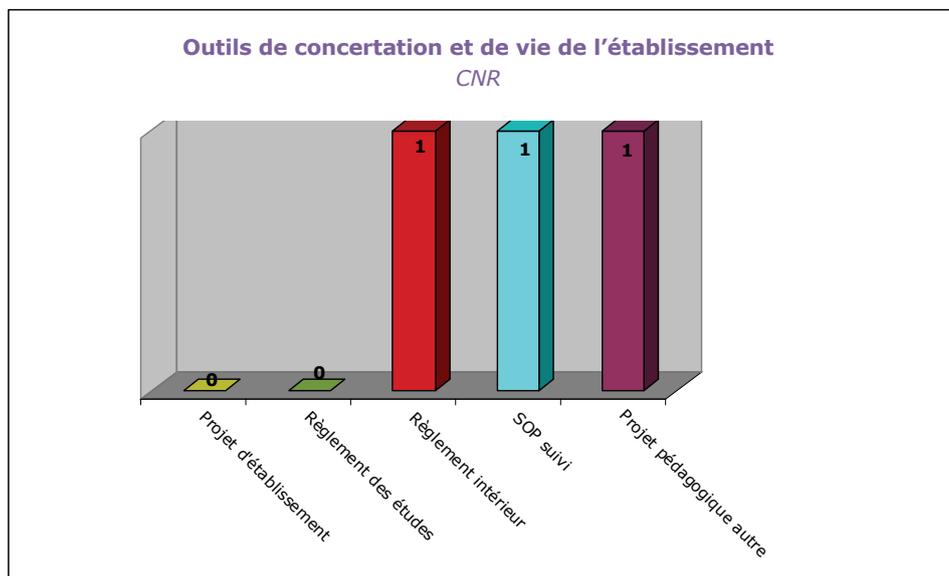
**Nombre de structures enseignant...**  
Équipes artistiques intervenantes (16 équipes)



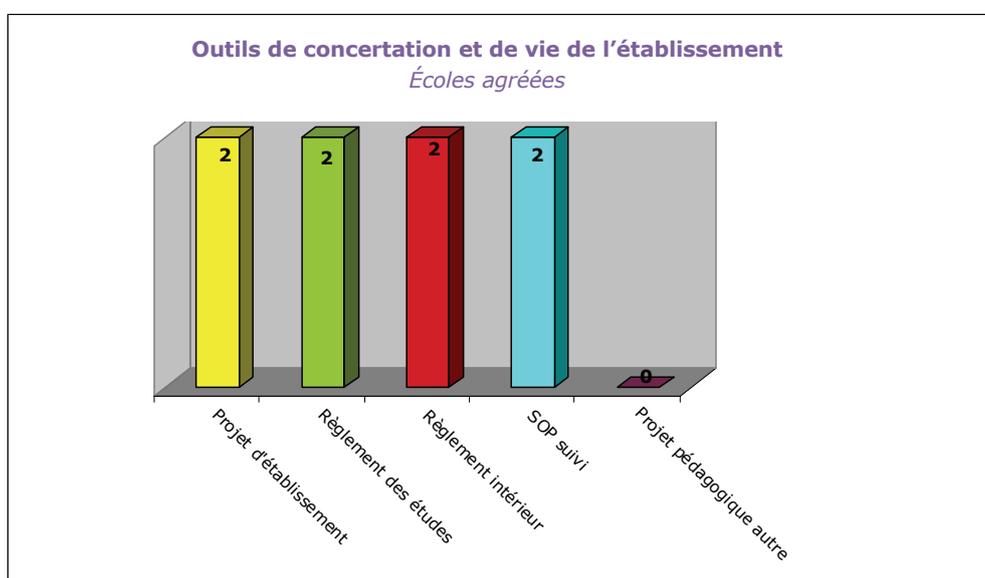
On se trouve majoritairement dans des ateliers qui s'inscrivent dans une approche globale du théâtre. La finalité recherchée par les pratiquants est souvent la confrontation avec le public, la représentation.

### 3. Coursus des enseignements • Cycles d'étude

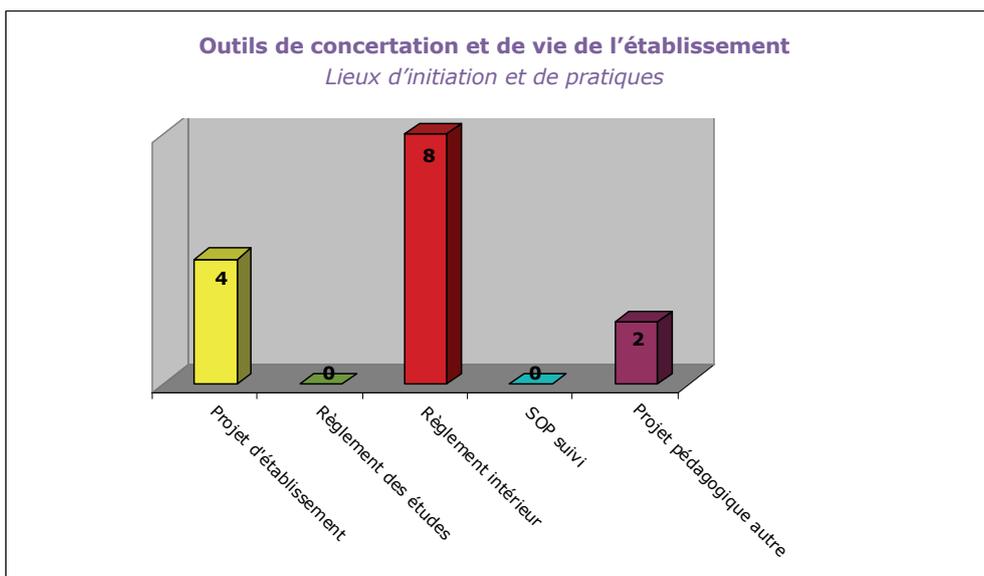
#### a) Outils de concertation et de vie de la structure



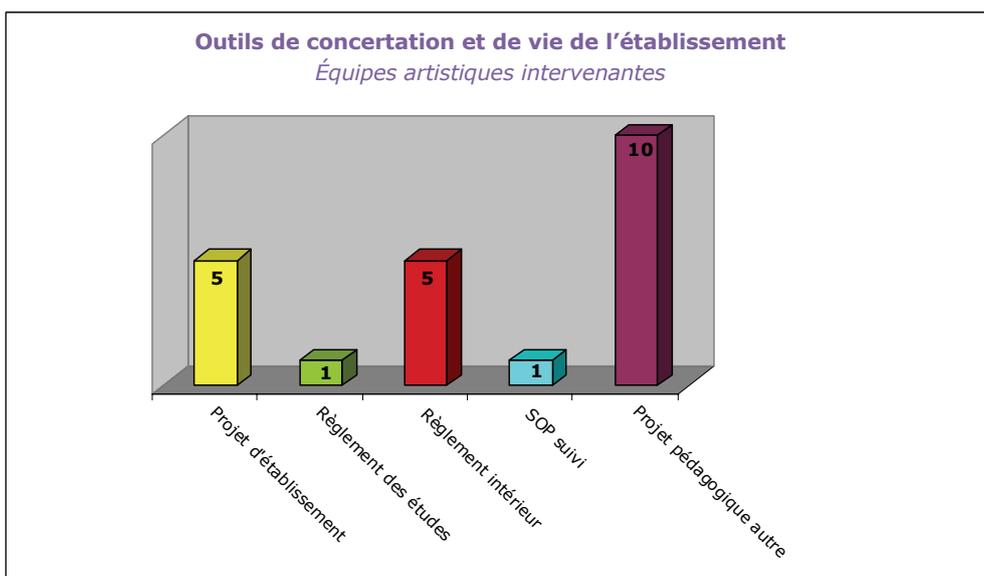
Le fonctionnement pédagogique de la structure ne s'inscrit pas aujourd'hui dans un projet d'établissement écrit.



Les deux écoles agréées suivent les Schémas d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture – DMDTS.

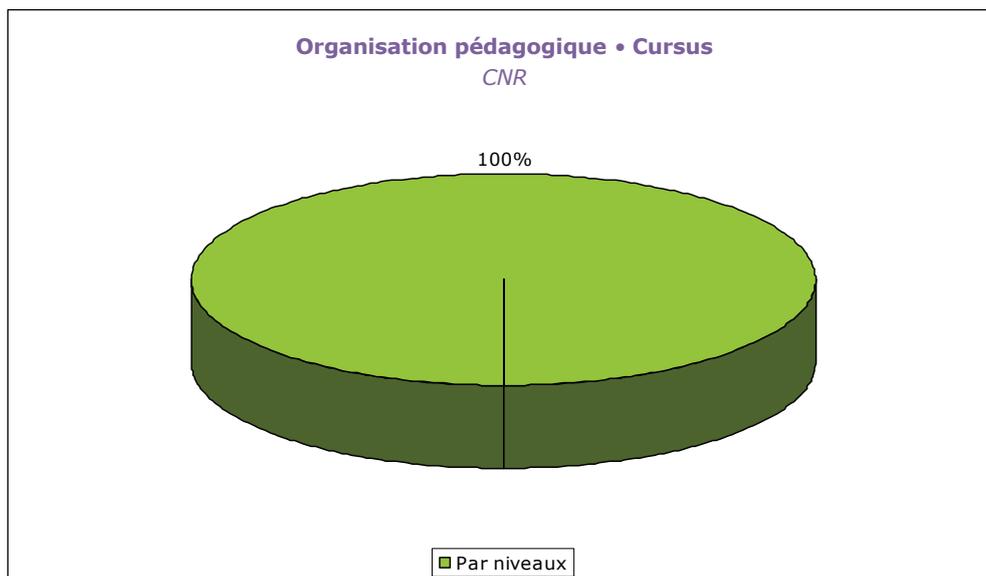


Les projets d'établissement sont des projets de structures socioculturelles, où le théâtre est une activité de loisirs parmi d'autres disciplines.

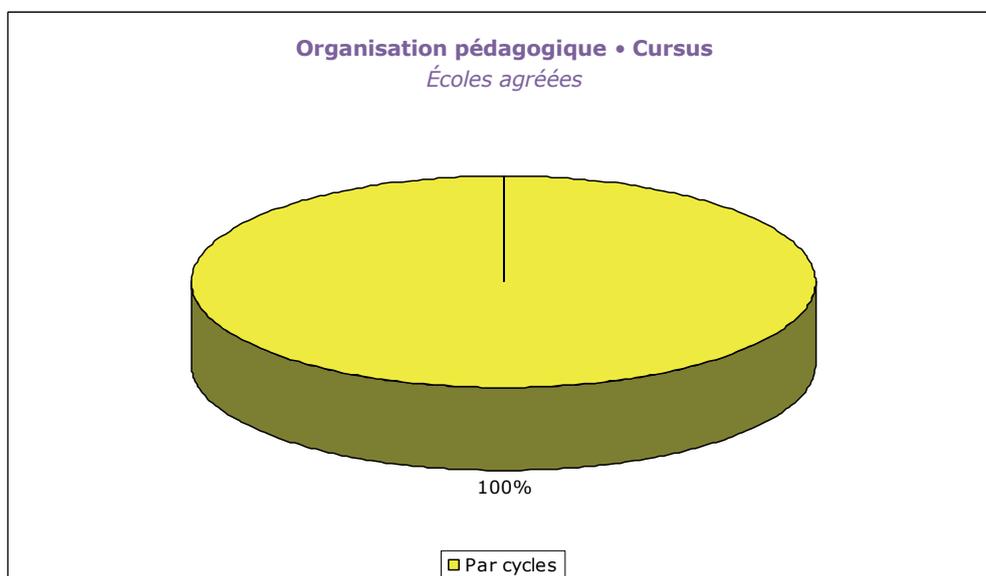


Les projets pédagogiques « autres » sont, dans leur grande majorité, le projet artistique de compagnies. A titre d'exemple, une création d'une compagnie peut générer, dans le cadre d'un souci de transmission, un atelier théâtral qui reprendra les « ingrédients » de cette création.

## b) Coursus des élèves

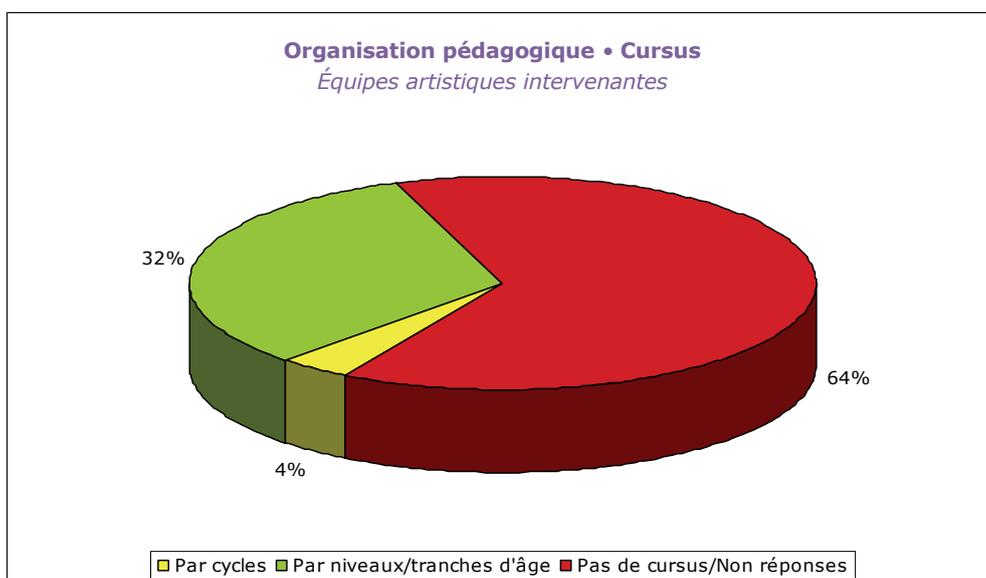
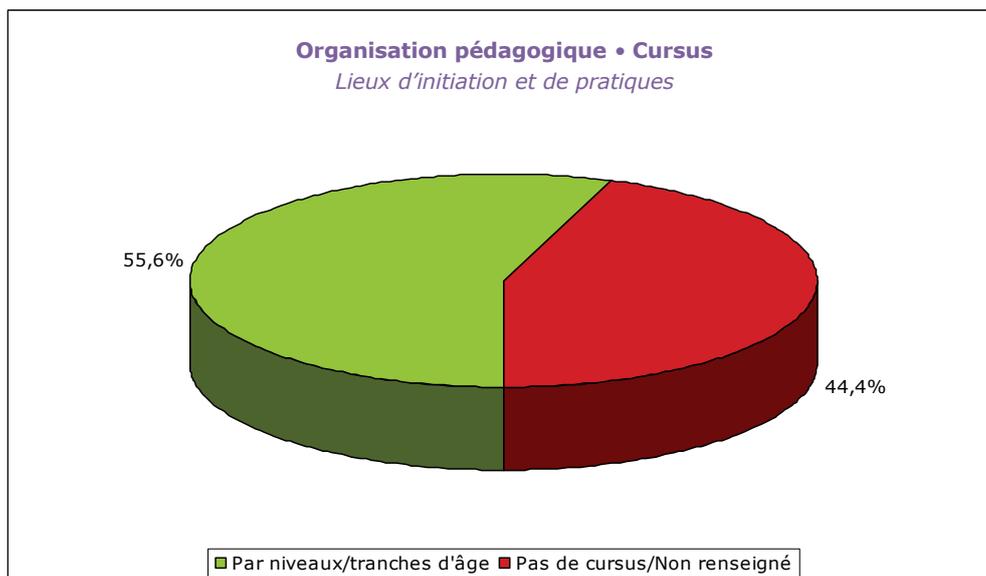


Il faut noter aujourd'hui l'absence d'un Cycle d'orientation professionnelle. En regard des arrêtés de classement du Ministère de la Culture-DMDTS, il conviendra de réfléchir à la mise en place du futur Cycle d'Enseignement Professionnel Initial (CEPI) au sein de cet établissement.

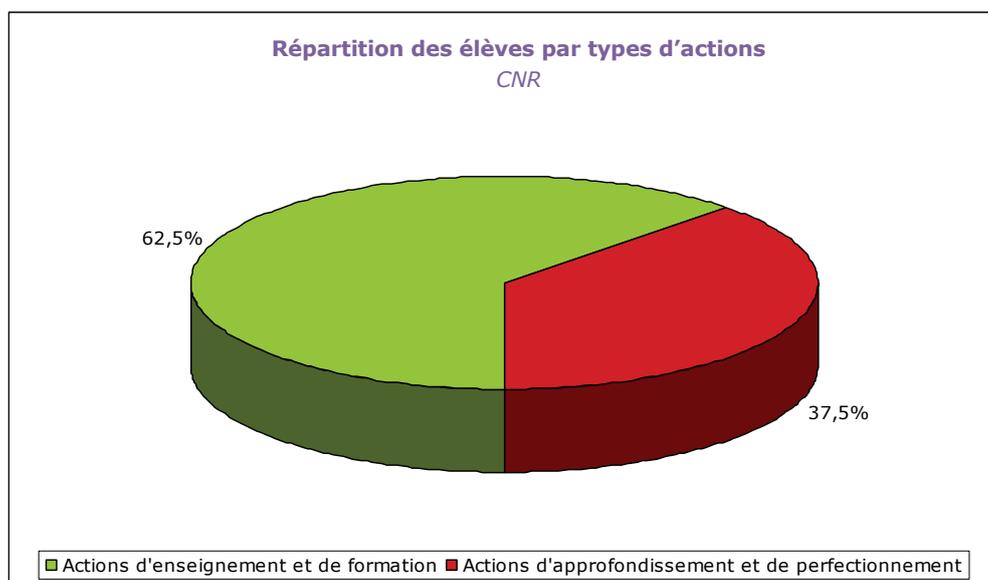


Les écoles agréées suivent le Schéma d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture – DMDTS. Cependant, on observe parfois des cours partagés et communs à des élèves de différents niveaux.

Les graphiques ci-dessous reflètent une activité reposant sur une conduite pédagogique qui privilégie un éveil et une initiation au théâtre.

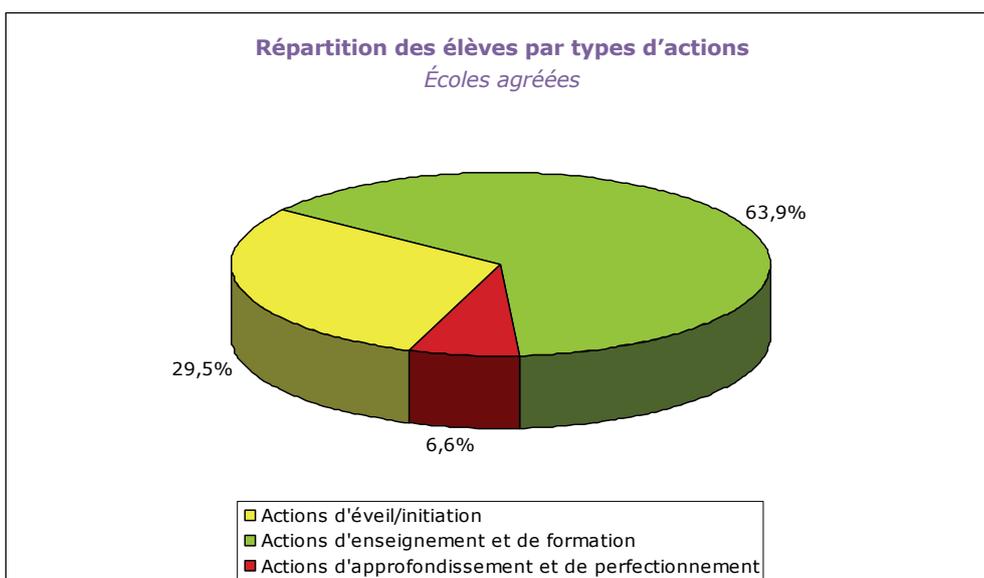


### c) Répartition des élèves par types d'actions



Le Ministère de la Culture et de la Communication (Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles) a signé en avril 2002, avec huit écoles de théâtre, la plate-forme de l'enseignement supérieur pour la formation du comédien. Cette plate-forme réunit les signataires autour de principes communs de qualité : elle place l'interprétation au cœur de l'enseignement, rappelle l'importance des fondamentaux et des acquisitions techniques, de la culture générale et théâtrale ouverte sur les autres arts et de la préparation au métier.

Aujourd'hui, six écoles de théâtre sont signataires de cette plate-forme aux côtés du Conservatoire national supérieur d'art dramatique de Paris, de l'École du théâtre national de Strasbourg et de l'École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre dont le CNR de Montpellier-Agglomération. Par conséquent, les formations proposées s'inscrivent dans le réseau des centres de formation supérieure.

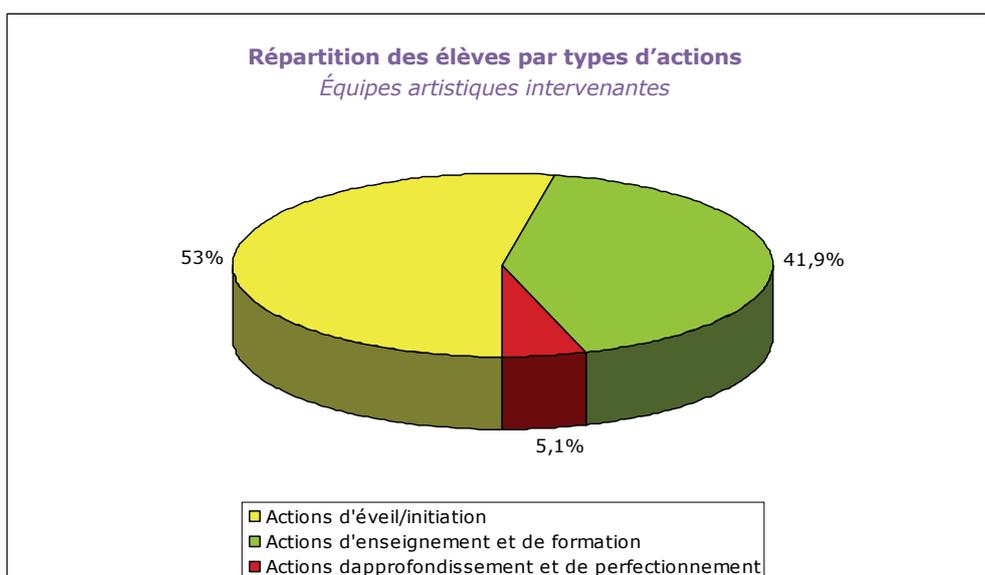
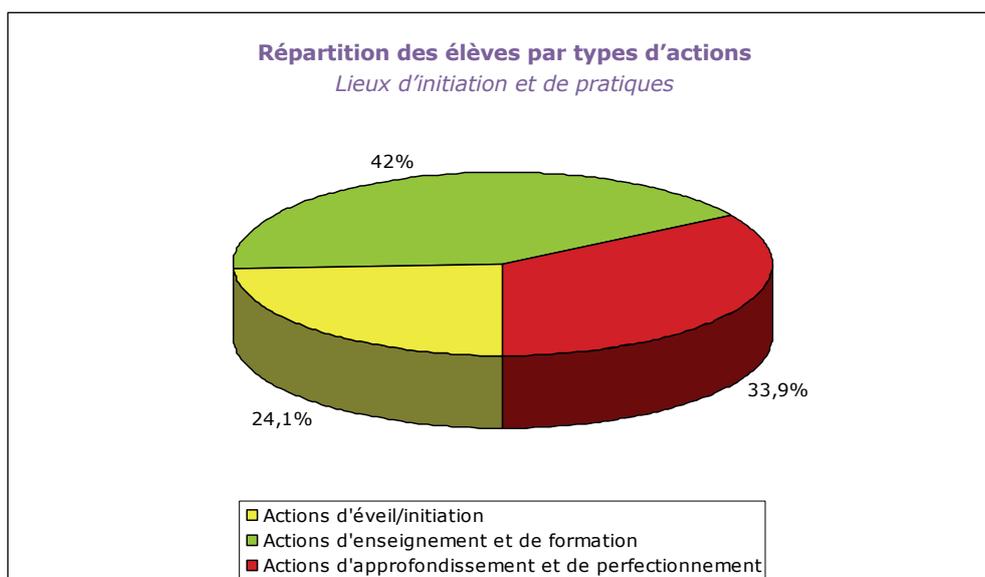


Les écoles agréées offrent une offre de formation qui concerne principalement les cycles 1 et 2 à travers des phases d'apprentissage. Pour rappel, le cycle 1 est un cycle de détermination qui permet une première découverte organisée de l'art théâtral, le cycle 2 a pour objectif l'enseignement des bases et débouche sur le cycle 3, destiné à l'approfondissement des acquis.

Pour les deux graphiques ci-dessous, nous sommes sur des histogrammes qui correspondent aux déclarations des structures.

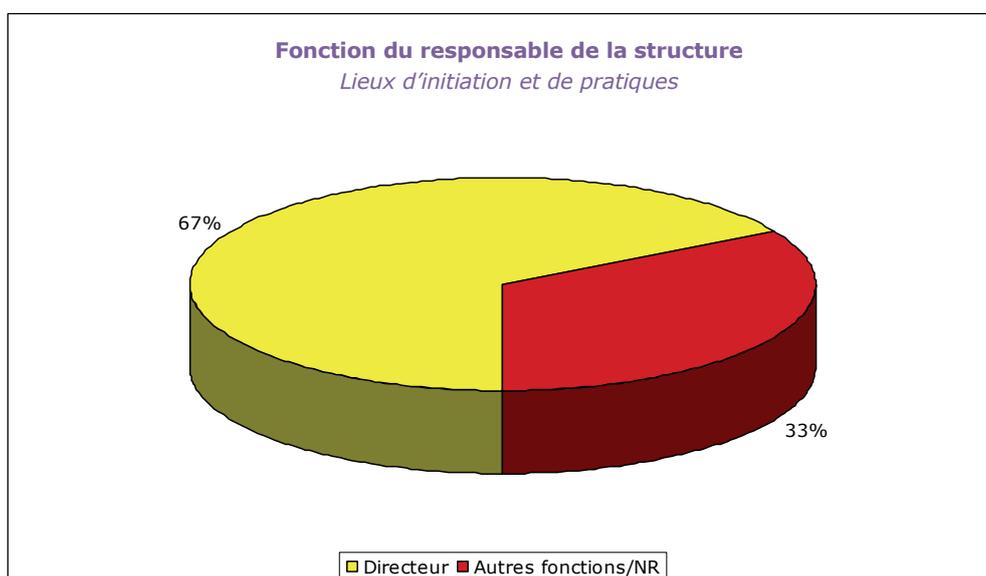
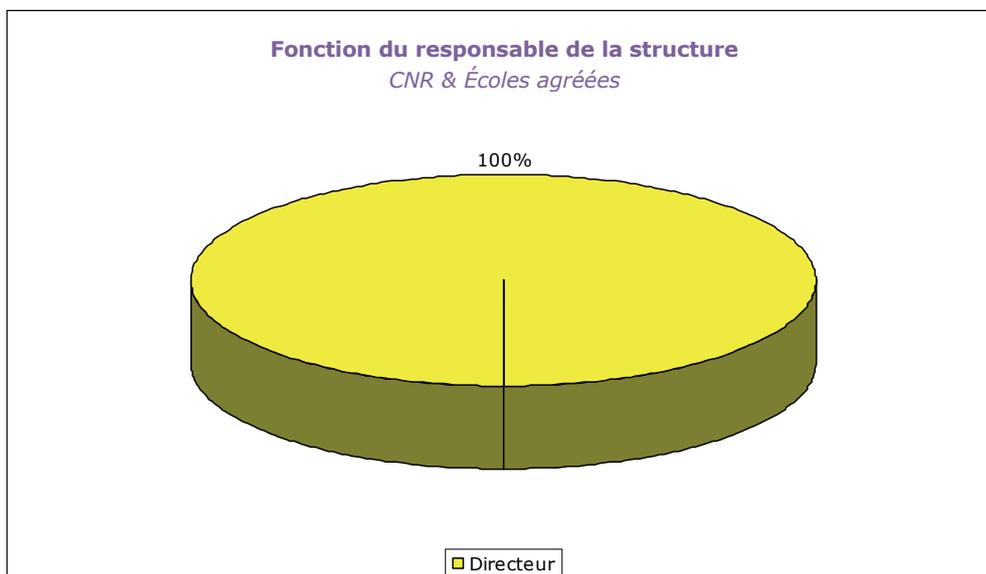
L'éveil au théâtre est prédominant sur le territoire avec un manque de continuité entre éveil, enseignement et perfectionnement.

Les actions dites d'approfondissement et de perfectionnement sont en fait, dans le meilleur des cas, des actions d'enseignement des bases du jeu théâtral au sein de MJC ou de compagnies dans le cadre d'ateliers. Parfois, des lieux organisent des stages ponctuels et thématiques dans le cadre d'actions de perfectionnement.

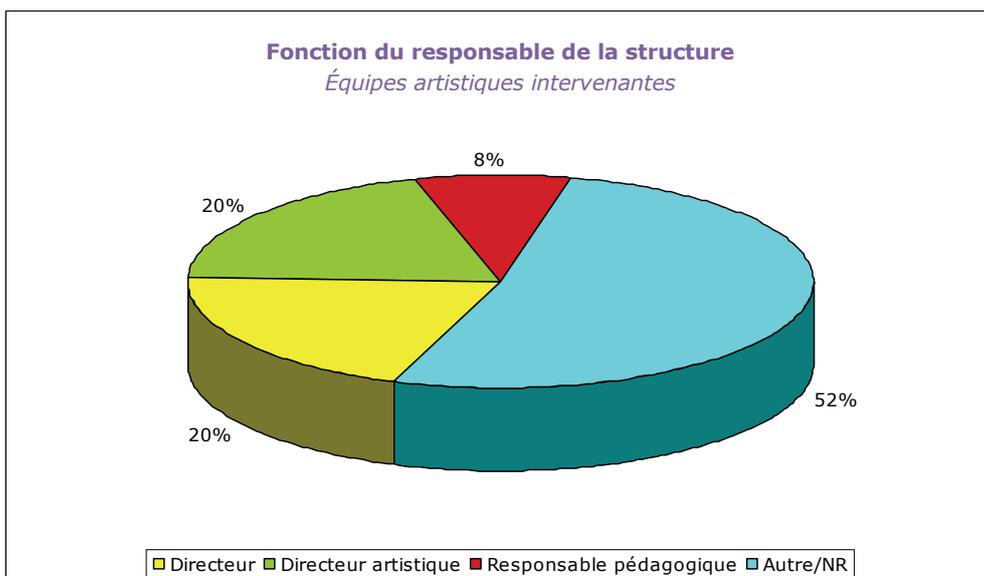


## 4. Les équipes

### a) Fonction du responsable pédagogique



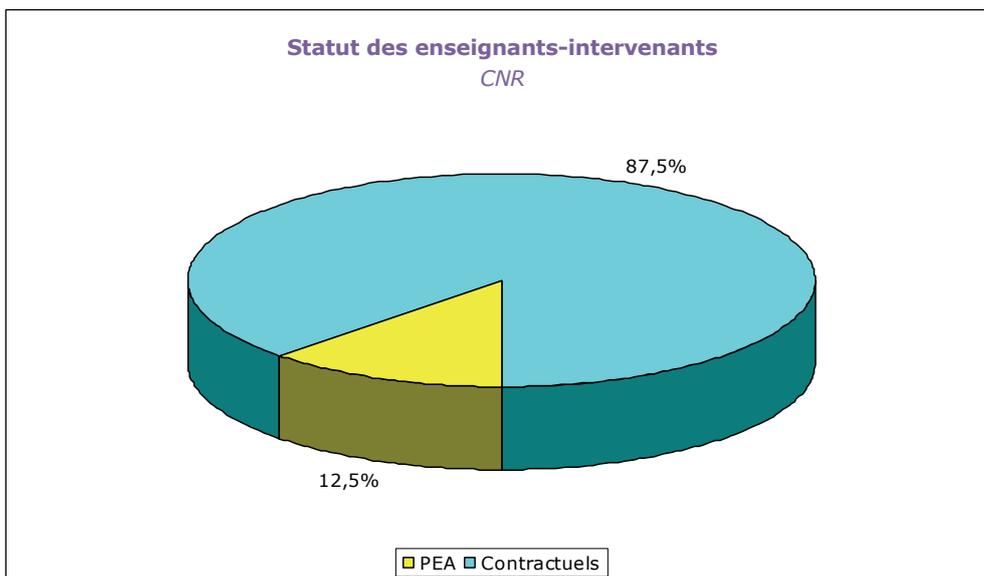
Les directeurs sont des responsables de structures socioculturelles. Il peut arriver que le directeur ait eu un parcours de comédien, mais cela reste de l'ordre de l'exception.



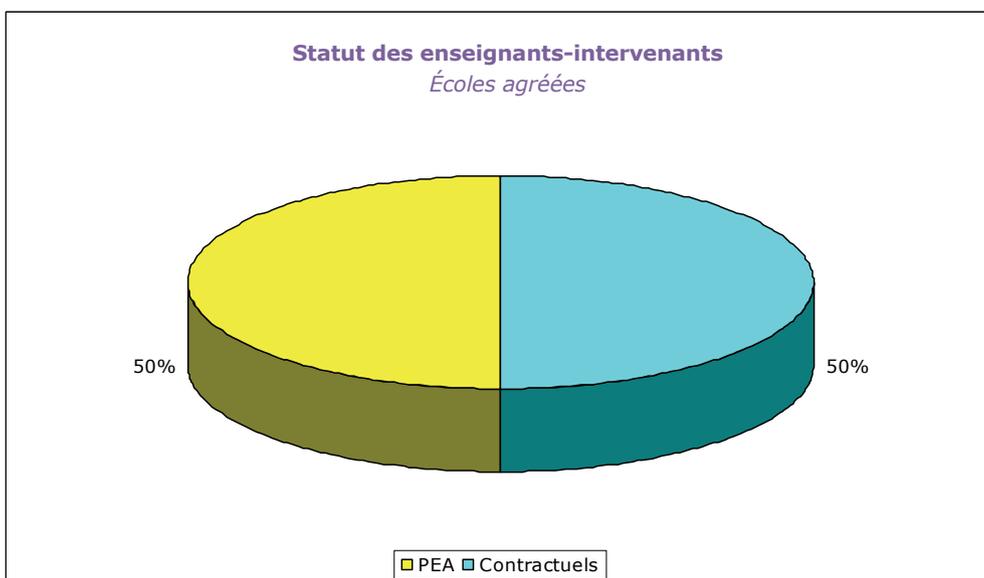
Les directeurs déclarés sont en fait des responsables artistiques de compagnies et d'équipes artistiques.

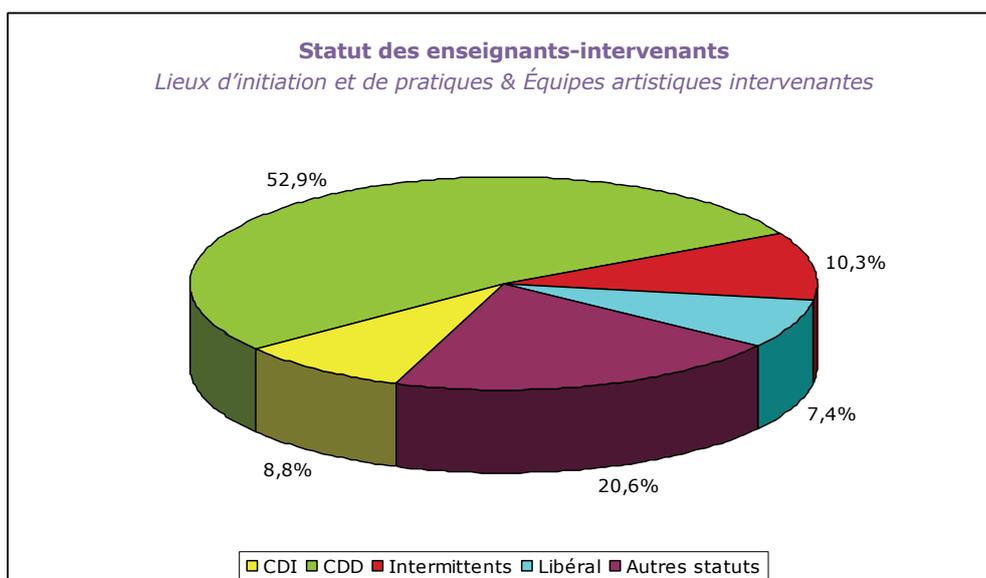
Il n'existe peu voire pas de directeurs pédagogiques notamment en raison du faible volume d'intervention (un intervenant pour une activité).

## b) Statut des enseignants-intervenants



« PEA » est l'abrégié du grade de la fonction publique « Professeur d'enseignement artistique ».  
En règle générale, il est important de souligner que, même si les intervenants deviennent titulaires de la fonction publique, ils restent des femmes et hommes de théâtre, qui continuent à créer et à jouer.

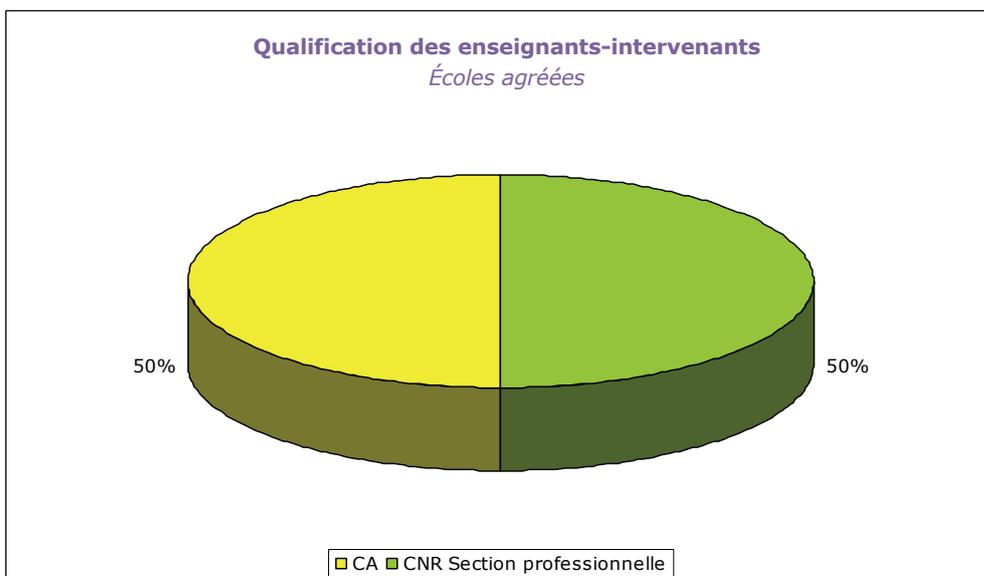
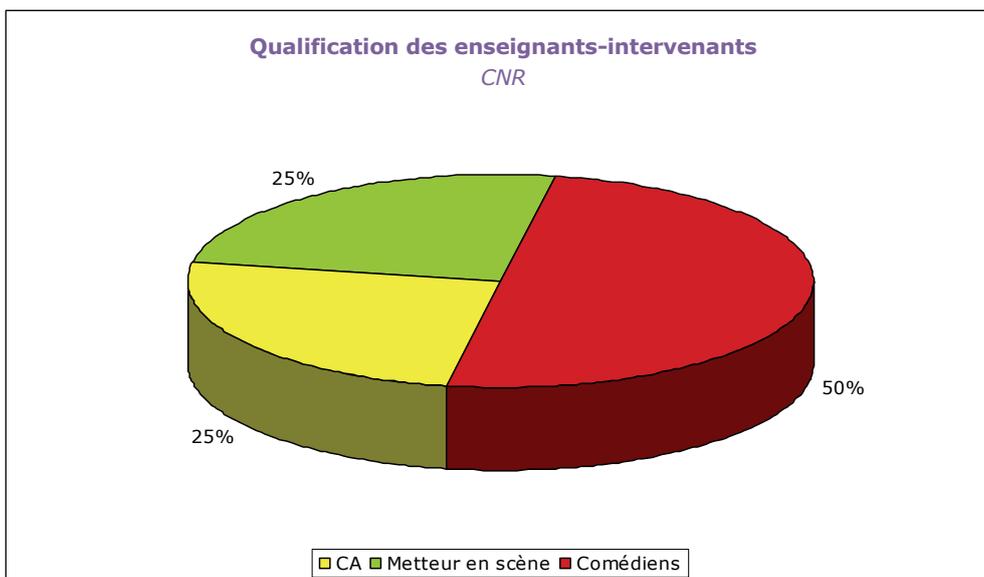


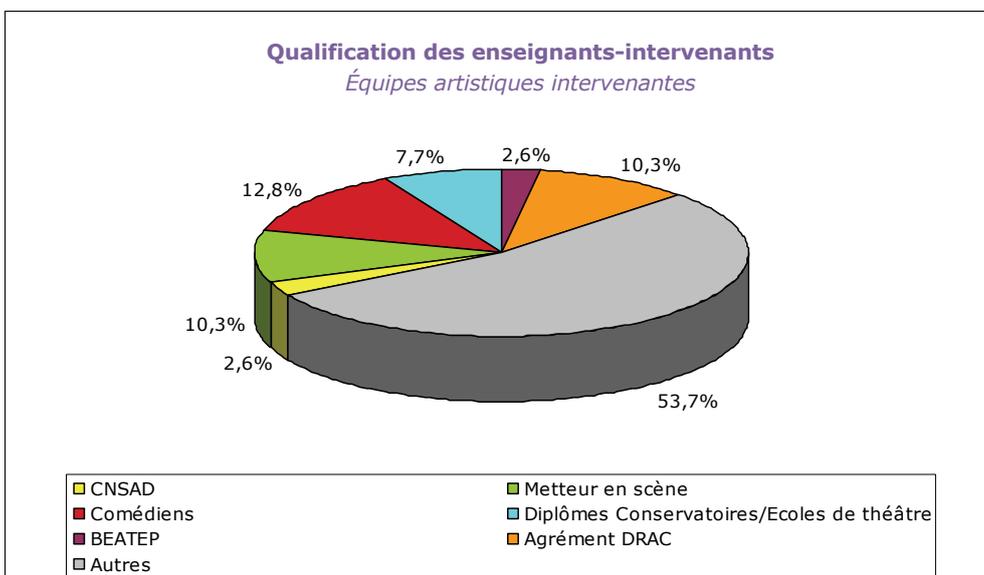
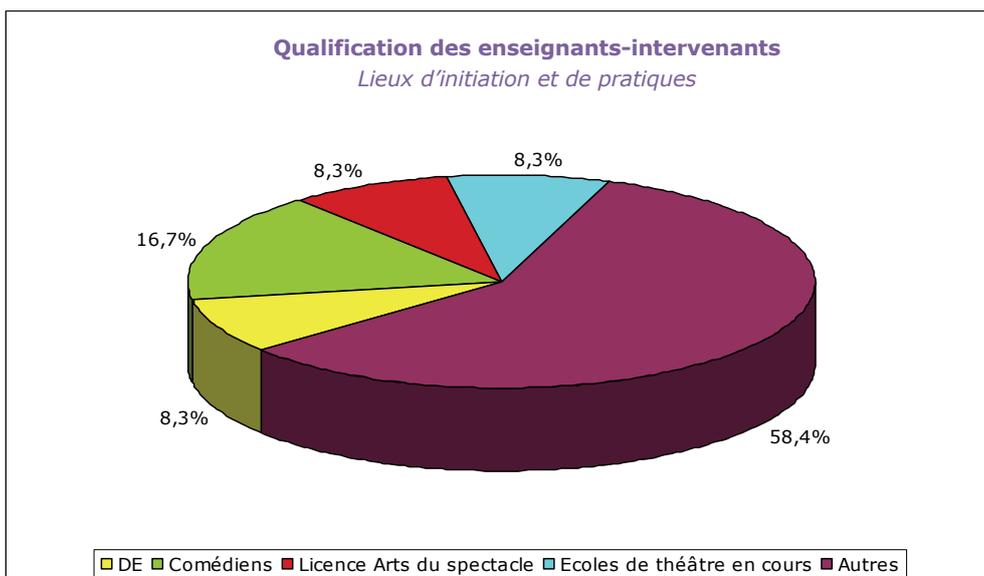


Les « autres statuts » sont composés essentiellement de bénévoles qui encadrent des activités de loisirs (pratiques amateurs). Le bénévolat repose sur des bonnes volontés avec cependant des limites en termes de développement de l'offre qualitative d'enseignement.

D'autre part, on peut supposer, à la lecture de certains questionnaires, que le pourcentage d'intermittents qui assurent des activités d'initiation et de pratiques est plus important (certains se seraient déclarés en CDD).

### c) Qualification des enseignants-intervenants



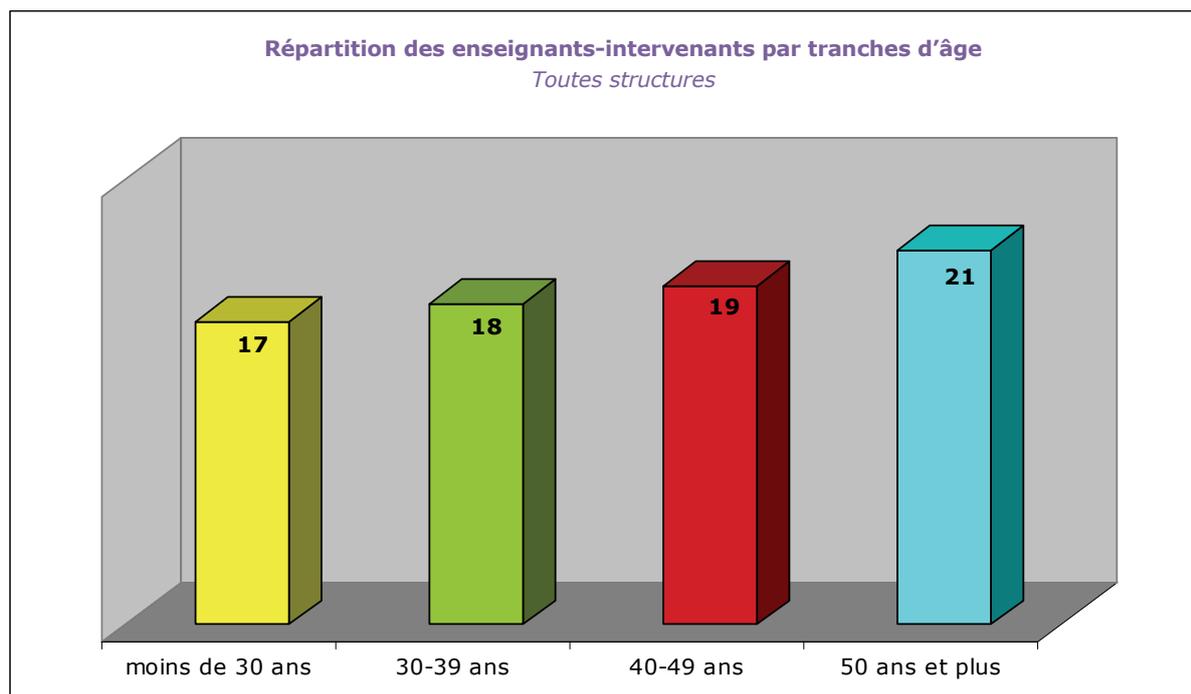


Une confusion existe chez certains entre une qualification professionnelle et un agrément pour intervenir en milieu scolaire.

En effet, ce qui est déclaré par des intervenants comme un agrément de la DRAC est, en fait, une attestation annuelle leur permettant d'assurer des ateliers en milieu scolaire.

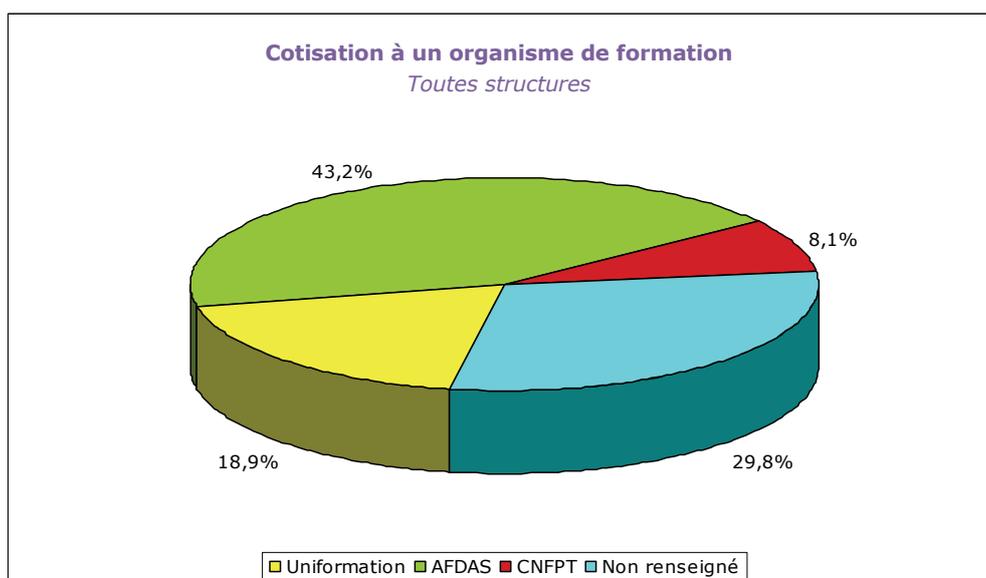
Enfin, une partie des intervenants se déclare « comédiens ». Cette appellation couvre des situations très diverses : certains ont fait des cursus en conservatoire, d'autres se sont formés dans une pratique au quotidien...

#### d) Répartition par tranches d'âge

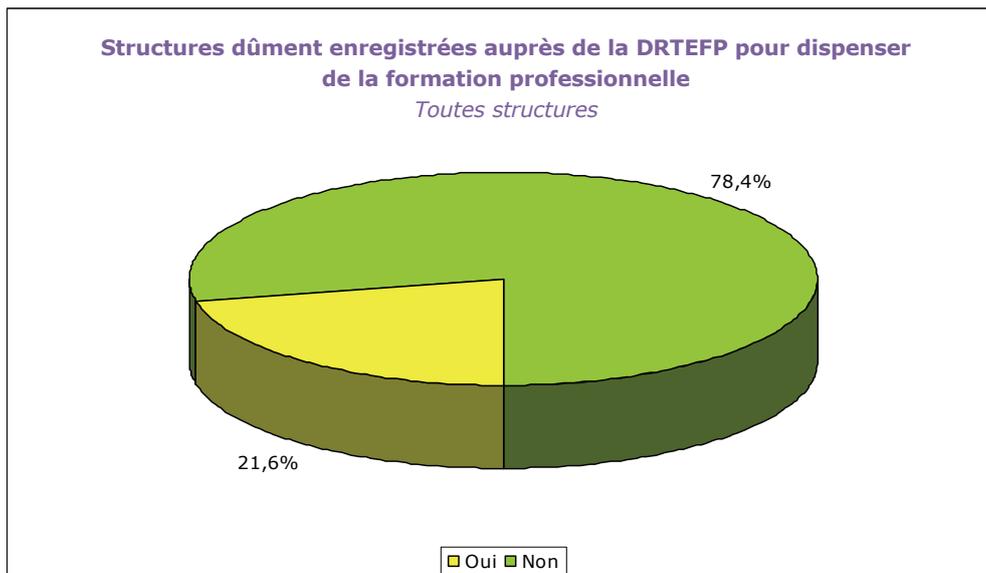


Des comédiens de plus de 50 ans s'inscrivent dans une volonté de transmission vers les plus jeunes.

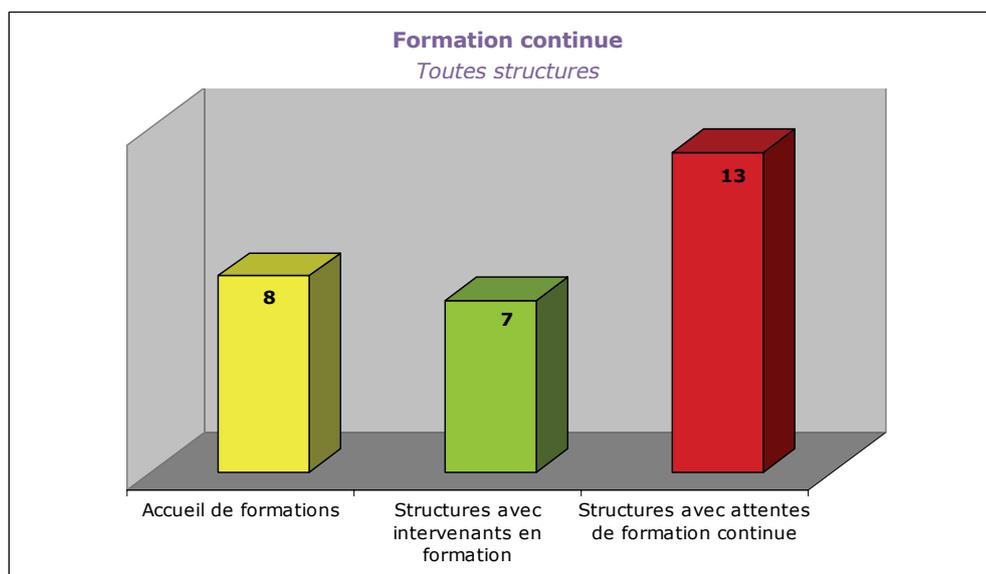
#### e) Formation continue et projet professionnel des enseignants-intervenants



On observe un pourcentage important de structures (près de 30 %) qui n'ont pas renseigné cette question, ce qui peut laisser supposer que certaines d'entre elles ne sont pas aujourd'hui dans un dispositif permettant aux intervenants d'accéder à une prise en charge d'actions de formation.



3 lieux d'initiation et de pratiques déclarent avoir un numéro de la DRTEFP pour dispenser de la formation professionnelle : le Théâtre des 13 vents qui organise d'une part des stages de formation AFDAS pour des artistes, des techniciens du spectacle et, d'autre part, des actions en direction d'enseignants en lien avec le Rectorat. Les deux autres lieux sont des Maisons des Jeunes et de la Culture. Concernant les équipes artistiques intervenantes, 3 auraient un numéro d'enregistrement à la DRTEFP, mais une équipe fait la confusion avec un agrément DRAC qui est, en fait, une attestation annuelle leur permettant d'intervenir en milieu scolaire.



Une majorité des intervenants ne ressent pas la nécessité de s'inscrire dans une démarche de formation. On peut penser que certains se contentent trop souvent de dispenser des enseignements à partir de leurs acquis sans éprouver le besoin de les réactualiser. Cependant, des intervenants sont dans une attente forte de formations continues d'une part et soulèvent la question de la validation des acquis de l'expérience, dans un souci d'une évolution de leur situation professionnelle.

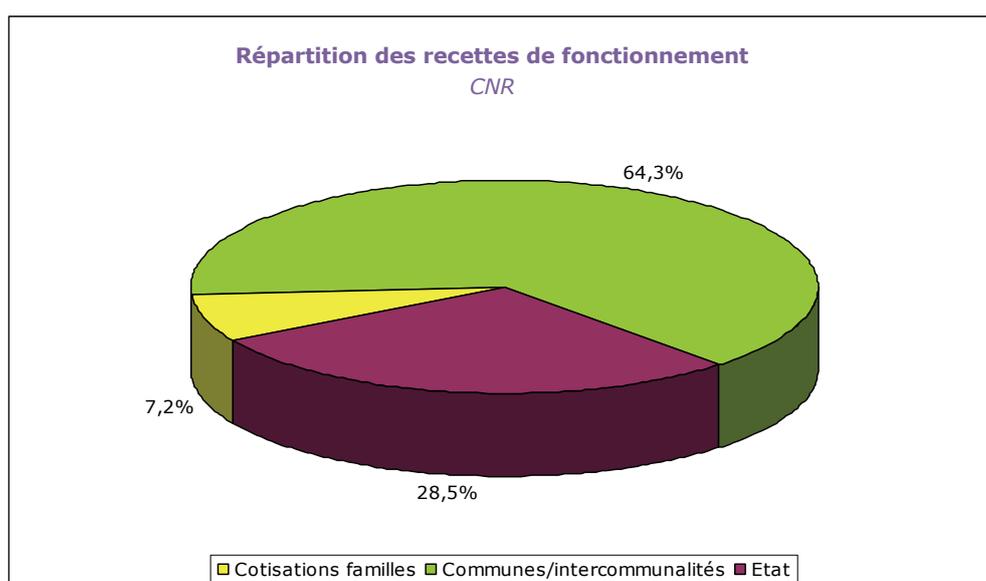
## 5. Tarifs • Budgets

### a) Tarifs par types de structures

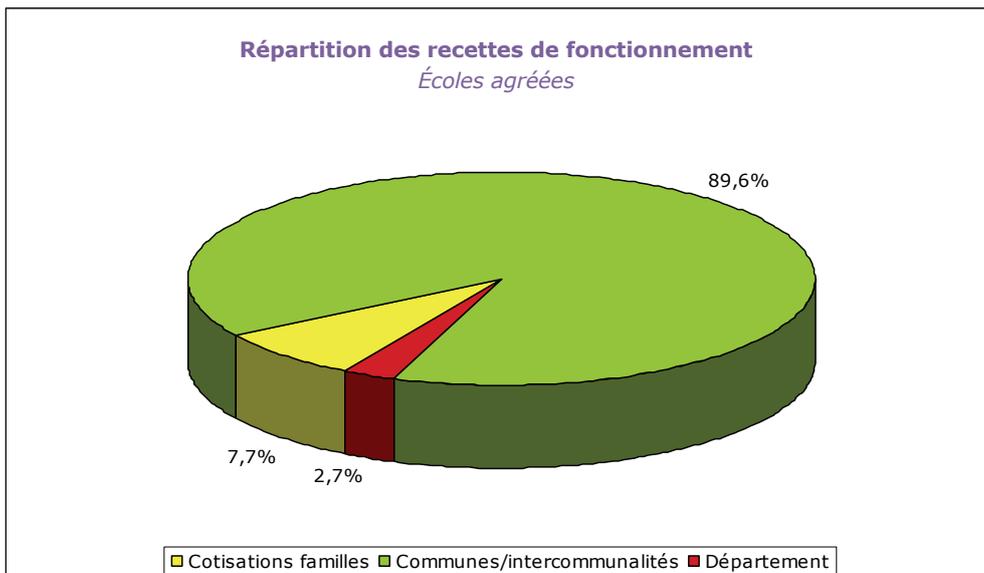
Types de structures	Droits d'inscription minimum « Commune(s) gestionnaire(s) »	Droits d'inscription maximum « Commune(s) gestionnaire(s) »	Droits d'inscription minimum « hors Commune »	Droits d'inscription maximum « hors Commune »
CNR / Écoles Agréées	45 €	234 €	45 €	NR
Lieux d'initiation et de pratiques (8 structures)	50 €	276 €	50 €	276 €
Équipes artistiques intervenantes (13)	30 €	310 €	30 €	310 €

On observe un éventail très large en termes de cotisations qui correspond à des contenus hétérogènes de l'offre d'enseignement (initiation par la pratique en amateur, éveil, enseignement).

### b) Répartition des recettes de fonctionnement



Ce graphique correspond aux recettes spécifiques de fonctionnement du département « Théâtre » du CNR hors « Musique & Danse ».

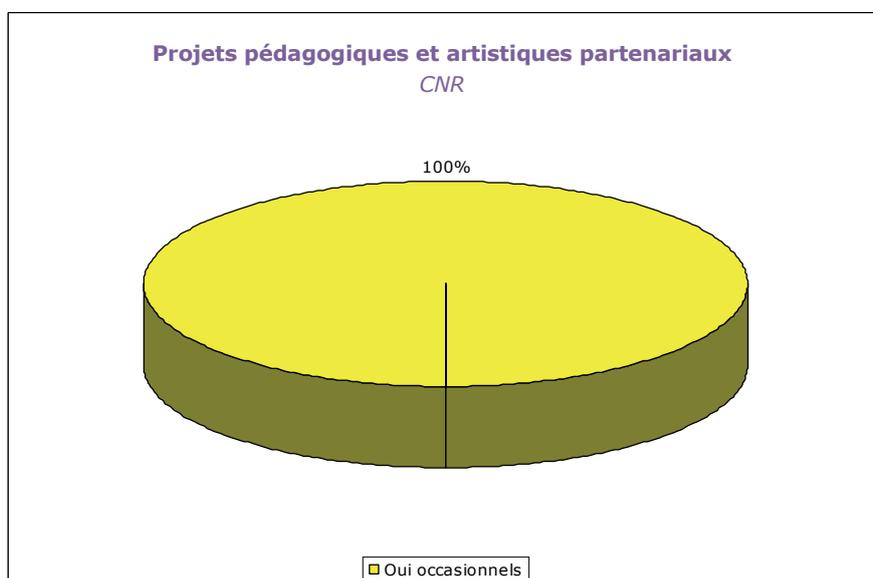
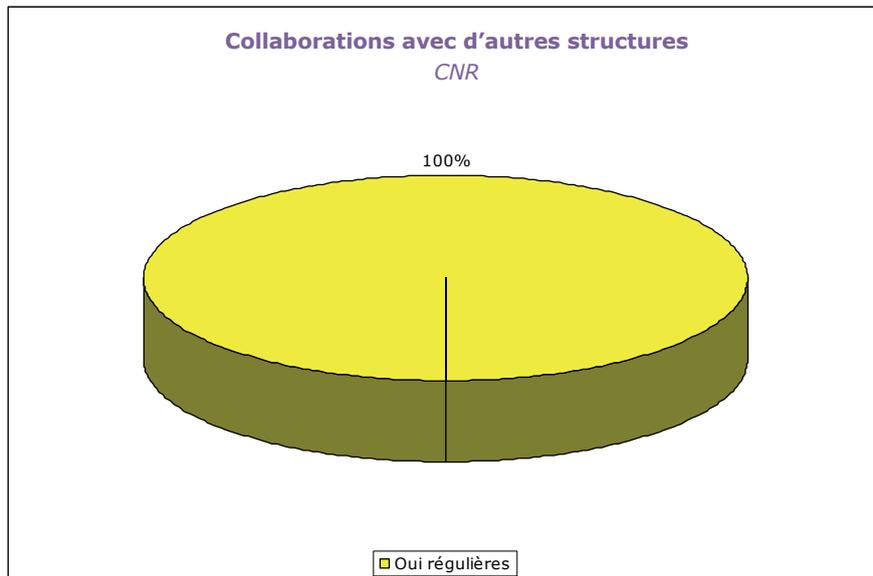


L'aide départementale correspond aux dotations du Conseil Général dans le cadre du Schéma départemental « Musique ».

En raison de données incomplètes, nous n'avons pu exploiter les informations communiquées par les équipes artistiques intervenantes et les lieux d'initiation et de pratiques dans ce chapitre.

## C - Les liens avec les territoires – Les actions pédagogiques et artistiques

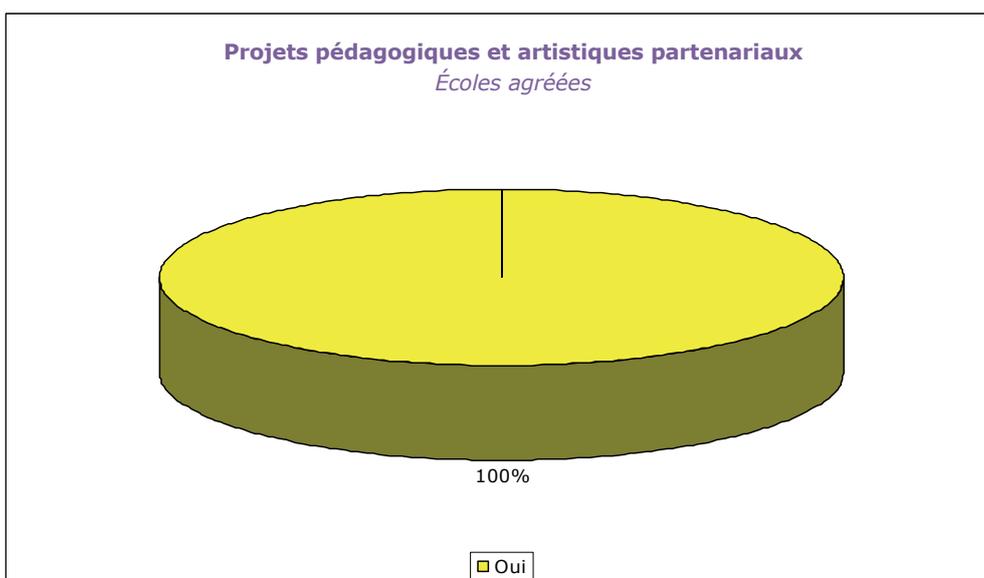
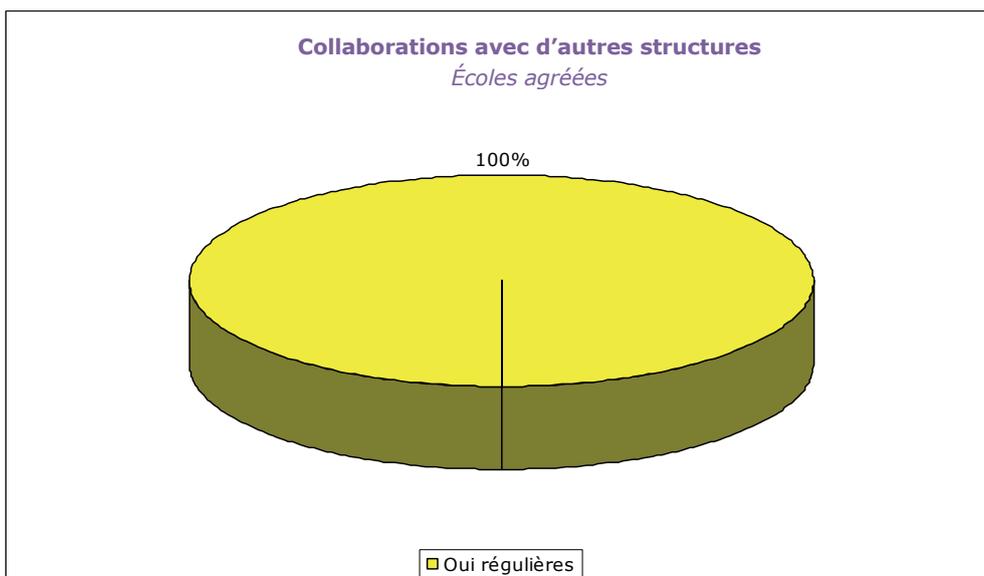
### 1. Liens avec d'autres structures d'enseignement, de formation, de création et de diffusion



Les collaborations principales sont menées avec des structures comme le Théâtre des 13 vents, le Théâtre National de Toulouse, le Théâtre de l'Odéon à Paris, la Scène Nationale de Sète, des compagnies comme Zinc Théâtre, In situ, La chèvre à cinq pattes...

Par ailleurs, il existe des projets ponctuels avec l'école d'art dramatique de Saratov (Russie).

Enfin, pour rappel, le CNR fait partie de la plate-forme de l'enseignement supérieur pour la formation du comédien.

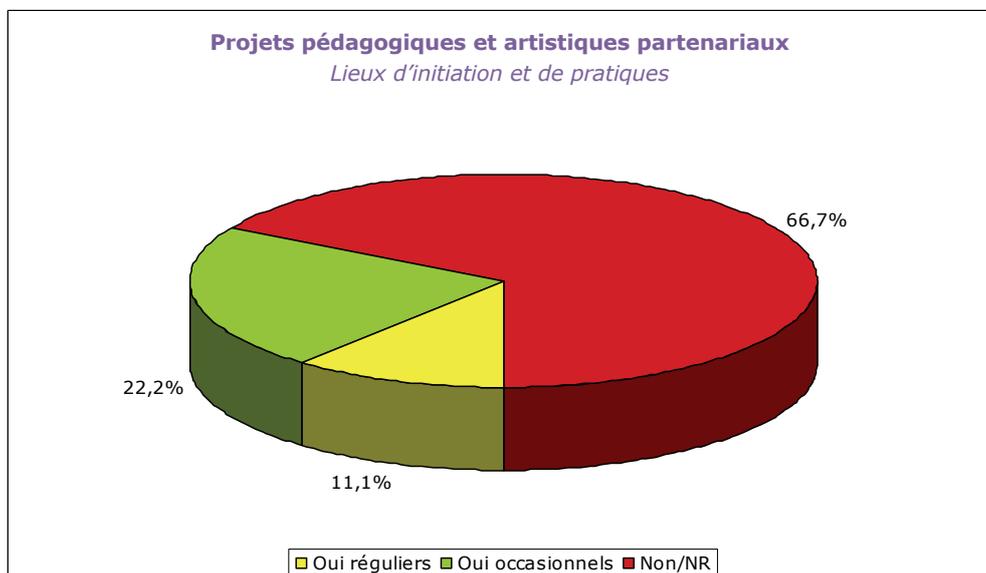
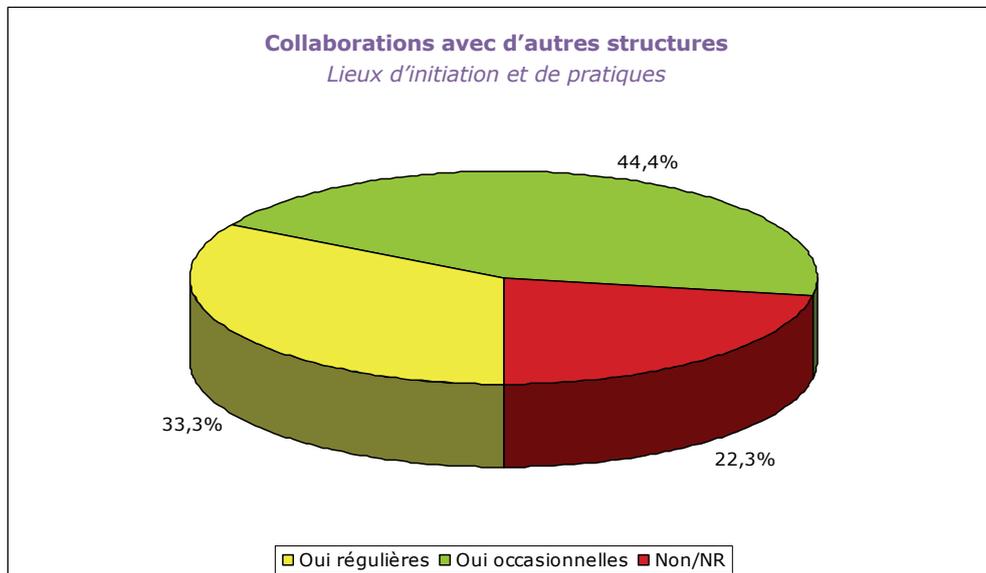


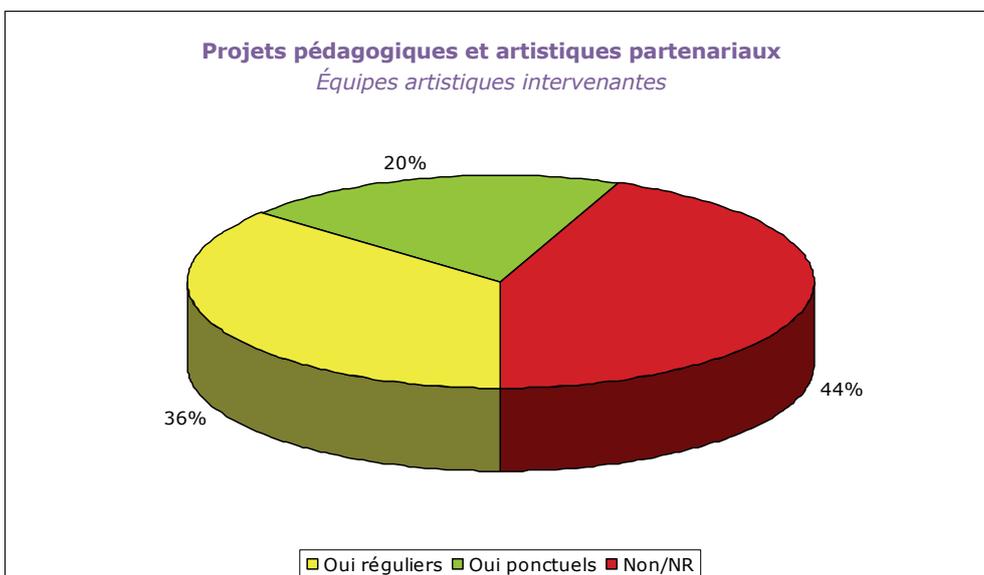
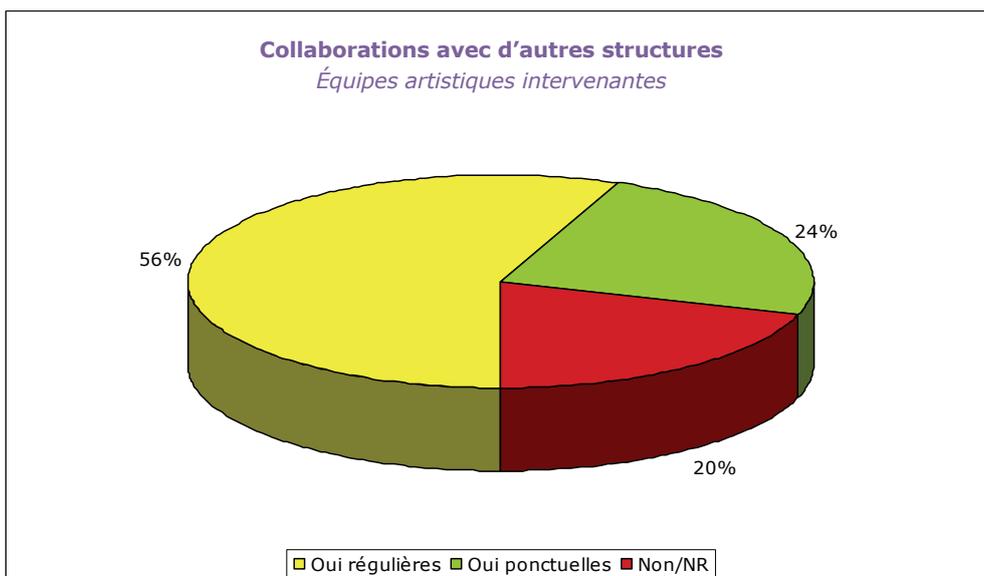
Les liens entre structures évoqués ont été plutôt détaillés dans le domaine de la musique.

D'autre part, un lien existe avec les structures de création et de diffusion (Théâtre de Béziers, Scène nationale de Sète).

Si on observe que les agglomérations concernées ont pris en charge, dans le cadre de la compétence optionnelle « culture », les lieux de diffusion et de création, ce n'est pas tout le temps le cas pour les structures d'enseignement agréées.

Il faut souligner la présence sur le territoire d'un Comité départemental des compagnies de théâtre et d'animation qui fédère des compagnies de théâtre amateur (près d'une cinquantaine de troupes adhérentes). Ce comité a un rôle d'informations, de promotion des productions, d'accompagnement à la diffusion des productions amateurs et un rôle de formation.



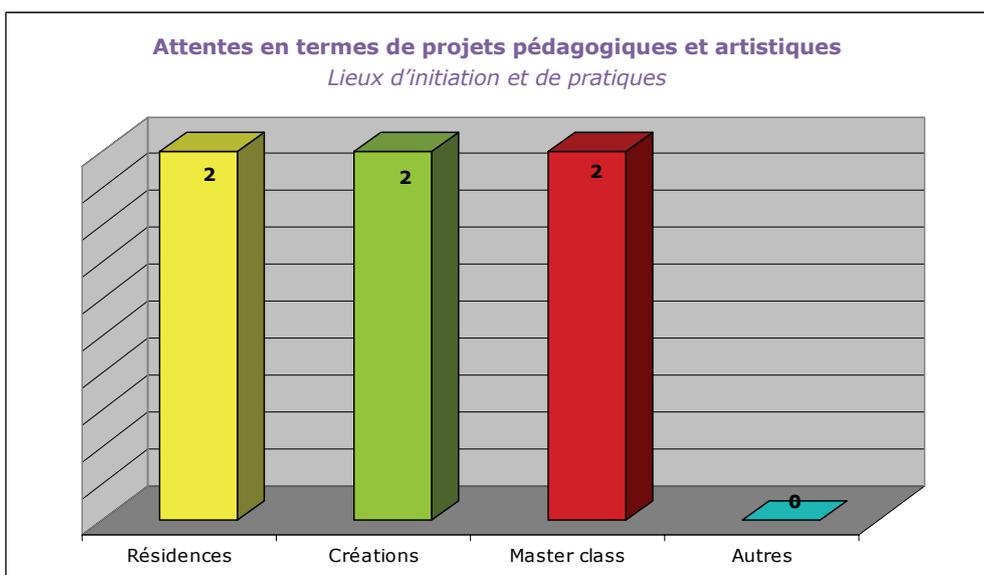
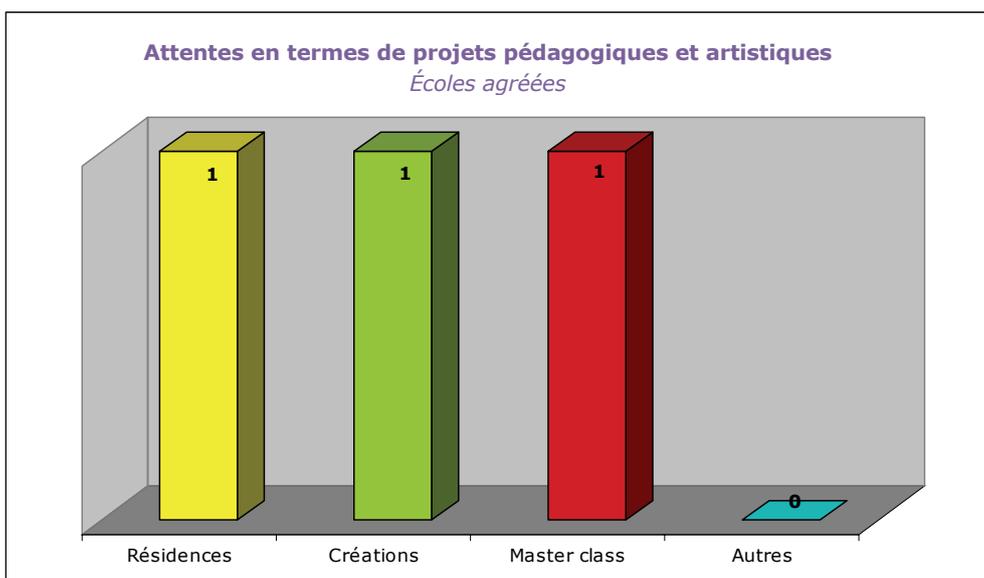


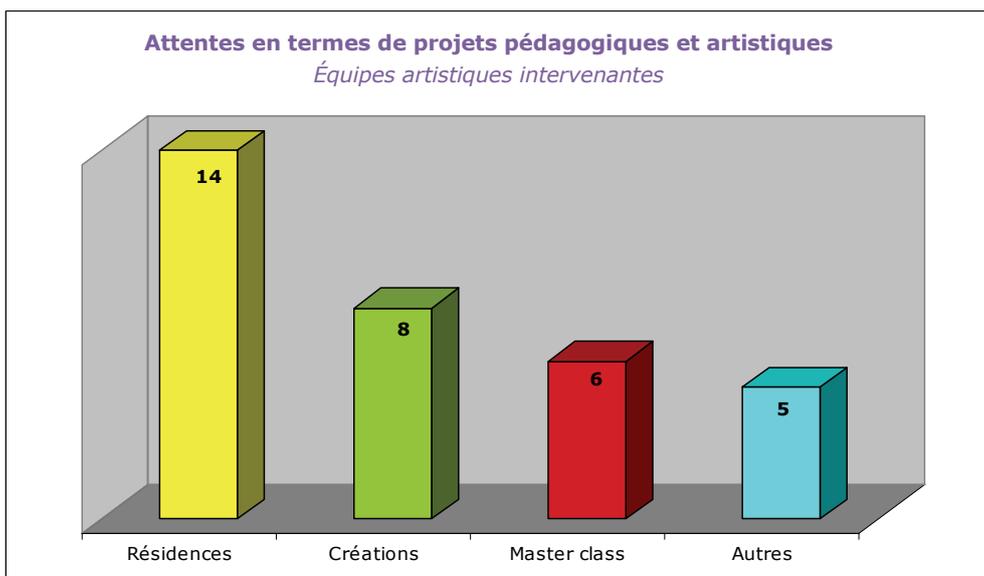
Dans les collaborations régulières évoquées par les équipes artistiques, nous relevons des collaborations entre compagnies professionnelles et amateurs dans le cadre de projets pédagogiques annuels en lien avec une diffusion.

## 2. Attentes d'un accompagnement pour la mise en place et le développement de projets artistiques et pédagogiques

A noter : Les résidences et créations sont à entendre comme des projets d'accueil d'artistes comédiens.

Le Conservatoire de Montpellier-Agglomération n'est pas aujourd'hui en attente d'accompagnement de projets pédagogiques et artistiques.



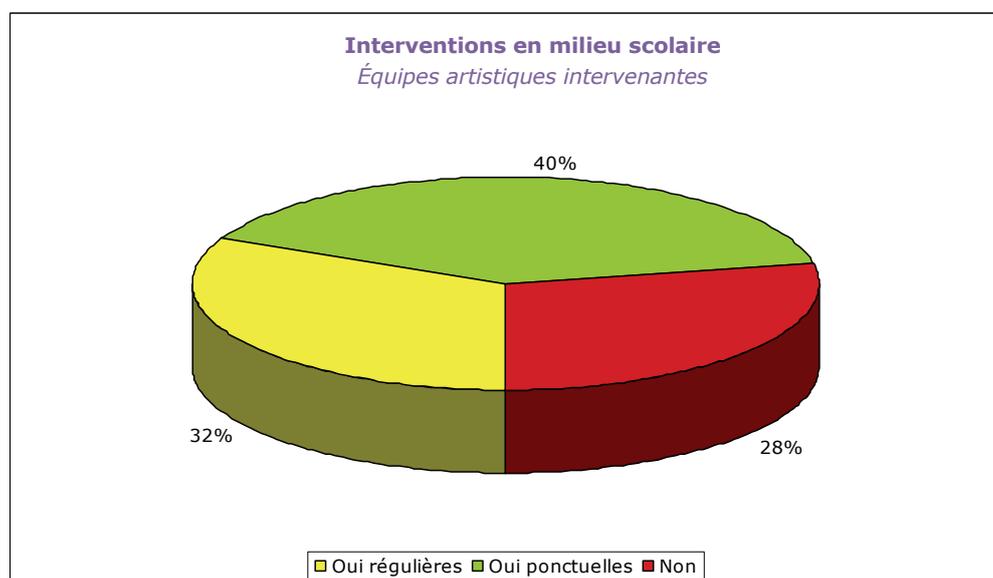
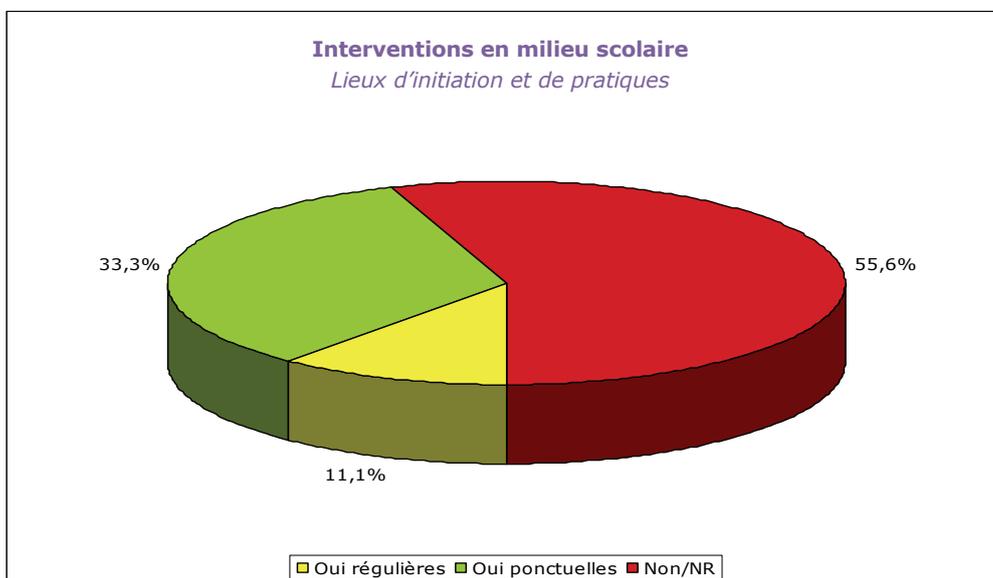


La résidence d'artistes est la constante des attentes exprimées. Ces résidences aujourd'hui sont essentiellement à destination des artistes et compagnies professionnels.

### 3. Liens avec l'Éducation nationale

Le CNR n'intervient pas en milieu scolaire.

Les deux écoles agréées interviennent à l'école élémentaire mais dans le domaine de la musique essentiellement.



Les interventions en milieu scolaire se déroulent dans des cadres extrêmement diversifiés : Classes à PAC, Options légères et lourdes en lycées, Contrats de ville... Ces interventions représentent pour certaines structures une part importante de leurs activités d'éveil et d'initiation par la pratique.

Le Département de l'Hérault a mis en place un dispositif d'éveil et d'initiation au théâtre en direction des collèges : « Chemins de la Culture ». C'est aujourd'hui environ 40 collèges qui bénéficient de la prise en charge financière et du conseil des services du Département en partenariat avec l'Inspection académique. Cette politique volontariste est conduite par la Direction des politiques culturelles territoriales du Conseil Général, relayée par son service de l'éducation artistique et culturelle avec notamment l'accompagnement et le conseil techniques des experts « théâtre » de cette direction. L'objectif est de construire une offre de formation de qualité en direction des collégiens.

## III- CONCLUSION

Les départements de la Région Languedoc-Roussillon sont composés aujourd'hui d'un nombre important d'acteurs culturels impliqués, directement ou indirectement, dans les enseignements artistiques.

Pour autant, l'ensemble des offres au public et des actions qui sont menées n'ont pas atteint un niveau de coordination et d'harmonisation permettant d'optimiser les moyens mis en jeu par les différentes collectivités et de répondre aux attentes des élus.

Afin de s'inscrire pleinement dans la démarche d'élaboration des Schémas départementaux des enseignements artistiques, tout en préservant les initiatives déjà conduites et les particularités de chacun, cet état des lieux a pour vocation de représenter le socle du futur schéma ou le complément aidant à son évolution, qui pourrait trouver son axe de cohérence en s'appuyant sur des notions de « construire ensemble ».

De plus la méthodologie générale pourrait mettre en avant :

-  Le partenariat,
-  La coopération,
-  Le partage de moyens.

Cette méthodologie pourrait d'autant mieux s'enclencher que le Département de l'Hérault a des atouts significatifs sur lesquels il pourrait prendre appui dans l'élaboration de son Schéma :

- La mise en place d'une politique volontariste en faveur du théâtre par le Conseil Général de l'Hérault, par le biais du service de l'éducation artistique et culturelle de la Direction des politiques culturelles territoriales qui a initié, notamment, un dispositif d'éveil et d'initiation au théâtre,
- La présence d'un Comité départemental des compagnies de théâtre et d'animation qui fédère des compagnies de théâtre amateur avec un rôle important en matières d'informations, de promotion des productions et de formations,
- Des établissements références : le CNR de Montpellier avec un enseignement supérieur pour la formation du comédien, le Théâtre des treize vents, deux écoles agréées « Théâtre »... Ces structures pouvant devenir demain, à des degrés divers, des écoles « laboratoires » sur le territoire départemental,
- Des lieux de diffusion qui œuvrent pour la diffusion du théâtre et la formation des publics,
- Des tarifs non différenciés entre les élèves « Commune centre - Communes extérieures » pour le secteur associatif,
- Des actions d'éveil au théâtre impulsées par les structures,
- Les collaborations dans le cadre de projets avec des structures de diffusion.

Cependant, les points de fragilité devront être abordés dans un souci de renforcement de l'existant, en termes :

- D'infrastructure et notamment de lieux non équipés, polyvalents, ne permettant pas un travail des participants en dehors des heures de pratiques encadrées,
- D'absence d'un cursus conduisant au COP (futur CEPI) au CNR de Montpellier-Agglomération,
- De propositions pédagogiques qui se résument trop souvent sur des ateliers de pratiques, avec un déficit en termes de culture générale théâtrale,
- Du peu d'attentes exprimées en termes de formation continue.

La poursuite du travail pour une méthodologie de mise en œuvre du Schéma Départemental pourrait reposer sur :

- L'identification de structures ressources pour une réflexion sur le développement de l'enseignement du théâtre sur le territoire départemental, dans un lien à développer entre des structures chargées d'actions dans les domaines de l'éveil-enseignement-crétion-diffusion. Des complémentarités pourraient se mettre en place autour de ces pôles ressources sur des territoires où elles pourraient rayonner auprès de structures publiques et associatives dans des notions d'expérimentation de réseaux et de mutualisation de moyens,
- La notion de mise en place d'actions partagées d'expérimentation sur des territoires intermédiaires,
- Le recrutement d'un coordonnateur « Théâtre » avec une double compétence artistique et pédagogique (de préférence titulaire d'un DE),
- La création d'un cursus CEPI Théâtre.

# GLOSSAIRE

ADDM	Association Départementale Danse et Musique
ADDMC	Association Départementale de Développement Musical et Chorégraphique
ADDMCT	Association Départementale de Développement Musical, Chorégraphique et Théâtral
ADDMD	Association Départementale de Développement de la Musique et de la Danse
AEA	Assistant d'Enseignement Artistique
AFDAS	Fonds d'Assurance Formation des Secteurs de la Culture, de la Communication et des Loisirs
AIF	Aide Individuelle à la Formation
ANDDMD	Association Nationale des Délégations Départementales Musique et Danse
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
ASEA	Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique
CA	Certificat d'Aptitude
CARIF	Centre d'Animation, de Ressources et d'Information sur la Formation
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CEFEDM	Centre de Formation des Enseignants en Danse et en Musique
CEPI	Cycle d'Enseignement Professionnel Initial
CFEM	Certificat de Fin d'Études Musicales
CFMI	Centre de Formation des Musiciens Intervenants
CHAM	Classes à Horaires Aménagés
CIF	Congé Individuel de Formation
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CNR	Conservatoire National de Région
CNSMD	Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse
COP	Cycle d'Orientation Professionnelle
CRIJ	Centre Régional d'Information Jeunesse
DE	Diplôme d'État
DEM/DEC/DET	Diplômes d'Études Musicales, d'Études chorégraphiques, d'Études théâtrales
DMDTS	Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et du Spectacle vivant
DNOP	Diplôme National à Orientation Professionnelle
DRAC	Direction Régionale aux Affaires Culturelles
DUMI	Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant
DUMISTE	Musicien intervenant en milieu scolaire titulaire du DUMI
ENM	École Nationale de Musique
ENMDT	École Nationale de Musique, de Danse et de Théâtre
ERI	Programme Expérimentation Recherche Innovation
GVT	Glissement Vieillesse Technicité
OPCA	Organisme Paritaire Collecteur Agréé
OREF	Observatoire Régional Emploi Formations
PEA	Professeur d'Enseignement Artistique
PEFA	Promotion de l'Emploi par la Formation des Actifs
PRDFP	Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles
PRQ	Programme Régional Qualifiant
SDEA	Schéma Départemental de l'Enseignement Artistique
SDEM	Schéma Départemental de l'Enseignement Musical
SOP	Schéma d'Orientation Pédagogique
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience